



CANADA

# **Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme**

---

---

**TÉMOIGNAGES**

**mardi 24 novembre 2009**

---

**Président : Mario Silva**



## Publications parlementaires

Le mardi 24 novembre 2009

• (0810)

[Traduction]

**Le président (M. Mario Silva (Davenport, Lib.)):** Bonjour à tous.

Je déclare la quatrième audience sur la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme ouverte.

Notre séance est prévue de 8 heures à 11 heures, mais je me rends compte que certains membres doivent partir tôt pour assister à d'autres séances. Par ailleurs, je crois que nous terminerons la séance plus tôt en raison de quelques annulations de dernière minute. Nous verrons bien. Je veux seulement que les membres sachent que le recteur émérite de l'Université McGill, M. Bernard Shapiro, ne peut malheureusement pas être parmi nous, car il y a de la maladie dans sa famille. De plus, le professeur Sheldon Levy nous téléphonera aux alentours de 8 h 30. Il n'a pas pu se rendre par avion en raison de la présence de brouillard à Toronto. C'est regrettable, mais nous sommes heureux qu'il témoigne par téléphone.

Je tiens à souligner que le professeur Bernard Shapiro a déjà fait un long témoignage et que les membres peuvent le consulter en ligne. Robert Steiner est parmi nous, de même que Fred Lowy, donc merci beaucoup. Je crois que Mme Francine Page et Patrick Monahan arriveront bientôt. Patrick est peut-être lui aussi retenu à Toronto en raison du brouillard.

Monsieur Steiner, vous pourriez commencer votre exposé. Nous pourrions poursuivre avec Dr Lowy et ensuite avec Francine Page. Si jamais Sheldon Levy arrive vers 8 h 30, je devrai peut-être vous interrompre et par la suite, nous reviendrons à vous. Merci beaucoup de votre présence.

Robert Steiner.

**M. Robert Steiner (à titre personnel):** Merci, monsieur le président.

[Français]

Je veux vous remercier de nous avoir invités. Cet enjeu date d'il y a longtemps, au sein des universités canadiennes. Si vous le permettez, je vais faire un témoignage personnel, pour commencer.

Quand mon grand-père avait environ mon âge, il a gagné le prix Guggenheim, en reconnaissance du fait qu'il était, à l'échelle mondiale, parmi les scientifiques les plus importants et prometteurs de sa génération dans le domaine de la physiologie. On lui a offert un poste permanent à l'Université Johns Hopkins, aux États-Unis. Or c'était en 1940, ses recherches jouaient un rôle important dans le cadre de l'effort de guerre, et il a décidé de rester à Montréal pour continuer ses recherches.

Son université, l'Université McGill, ne lui a jamais offert un poste permanent. Sans ce salaire, il n'a pas pu continuer son travail scientifique, malgré ses succès continus. Il est devenu médecin de famille et instructeur en physiologie auprès des étudiants en sciences dentaires. Mon grand-père a perdu sa carrière, mais le Canada et

même le monde entier ont été privés des découvertes neurologiques qu'il aurait pu faire, pour la seule et unique raison que son université de l'époque a décidé qu'il y avait déjà assez de Juifs. Et ça ne se passait pas seulement à l'Université McGill.

En 1966, mon père a intégré la Faculté de médecine de l'Université de Toronto. Ça ne faisait que 10 ans environ que le premier Juif avait réussi à obtenir un poste de directeur de département dans cette même faculté. Dans la liturgie juive, on dit que le DorVador passe d'une génération à une autre. Je me présente donc à vous en tant que membre de la troisième génération d'une famille juive sur un campus canadien. Je peux vous dire que je n'ai jamais rencontré les limites auxquelles a dû faire face mon grand-père, mais je peux vous dire aussi que la lutte contre le racisme et la lutte pour bâtir des liens entre des populations qui s'inquiètent l'une de l'autre continue à être l'un des plus grands enjeux de mon travail quotidien.

[Traduction]

Au nom de l'université, je veux vous remercier de nous poser ces questions importantes et pertinentes. Parce que le sujet est si douloureux, il y a parfois également des risques d'exagération, et si nous voulons régler la question sobrement, nous devons nous baser sur des faits. Je voudrais tout d'abord vous faire part de faits concernant nos campus et ensuite décrire notre stratégie et les valeurs qui la sous-tendent.

Rien ne prouve l'existence d'un antisémitisme généralisé sur les campus de l'Université de Toronto. Rien ne prouve que des étudiants juifs sont systématiquement victimes de harcèlement ou d'intimidation sur nos campus. Rien ne prouve qu'il est dangereux pour un étudiant, un professeur, ou un membre du personnel sur nos campus d'être pro-Israélien — en fait, c'est plutôt le contraire. Un grand nombre de personnes travaillent activement à approfondir les relations entre notre université et les meilleurs établissements et universités de recherche d'Israël, et ces efforts n'ont pas semblé provoquer de critiques ou d'hostilités nulle part.

Notre université compte 72 000 étudiants, 11 000 professeurs et membres du personnel et un maximum de 2 000 visiteurs. Notre population universitaire est deux fois plus nombreuse que les populations de West Vancouver, de Rimouski et de North Bay. En d'autres mots, elle est aussi grande que celles des villes moyennes canadiennes et beaucoup plus diversifiée que la plupart d'entre elles. Alors, c'est aussi un fait que les tensions entre des groupes prônant des idées différentes ainsi que des expériences personnelles d'antisémitisme sont inévitables, tout comme le sont l'homophobie, le harcèlement sexuel, l'islamophobie et le racisme. C'est en fait pourquoi notre université a recours à un grand nombre d'administrateurs qui se concentrent spécifiquement sur ces questions.

Le climat inclusif et relativement stable qui règne à l'université est tout à l'honneur de nos étudiants et de nos professeurs, qui, pour la plupart, ont tendance à aborder ces questions émotives dans un esprit de tolérance à l'endroit des autres. Le climat qu'ils créent nous permet, comme administrateurs, de nous doter d'une stratégie qui semble fonctionner plus souvent qu'autrement et je vous présente les quatre éléments qui la composent pour votre réflexion.

Le premier élément est le contact avec les groupes vulnérables. Différentes parties de l'administration maintiennent le contact avec les membres de collectivités pouvant se sentir vulnérables sur le campus. Hillel en est un exemple. Cela inclut également les associations d'étudiants musulmans, ou noirs et les communautés d'homosexuels, de bisexuels, de transgenres, etc. Nous nous efforçons de percevoir le pouls des membres de ces communautés de mois en mois afin d'établir un partenariat avec eux et de nous assurer qu'ils connaissent les personnes à rejoindre en tout temps lorsqu'ils sont inquiets.

Le deuxième pilier constitue ce que j'appellerais l'enseignement persuasif. Lorsque nous entendons parler de la tenue d'un événement qui pourrait provoquer des réactions, nous entrons en contact avec le groupe responsable pour lui apprendre précisément les responsabilités qui vont de pair avec la liberté de parole et son obligation en vertu de nos politiques de s'assurer de faire preuve d'ouverture et de tolérance envers les gens qui ont un point de vue opposé. Nous le prévenons que l'antisémitisme et les autres formes de racisme ne seront pas tolérées. Nous lui expliquons que le non-respect de ces politiques peut mener à la perte du privilège de louer des salles sur notre campus pour tout groupe, et, si nécessaire, nous lui apprenons comment gérer, de la façon la plus constructive possible, les perturbations qui peuvent se produire pendant un événement.

Le troisième pilier est la surveillance. Les plus anciens membres de notre administration, dont moi-même, assistent au plus grand nombre d'événements possible de notre communauté qui inquiètent les membres de cette dernière. Nous participons à ces événements pour représenter les politiques de l'université, aider les organisateurs à rester calmes et agir à titre de témoins. Ce n'est pas parfait. Un administrateur ou un gendarme spécial se trouvant à un bout du corridor risque de ne pas entendre ce qu'une personne dit à l'autre bout. Bien entendu, nous ne surveillons pas toutes les discussions sur le Moyen-Orient sur les trois campus et nous ne le ferions pas.

Notre stratégie comprend un quatrième pilier que j'appelle essentiellement le suivi. Il peut prendre un nombre infini de formes. Parfois un agent anti-racisme discute simplement pour écouter une personne qui se sent lésée et apprendre des choses à une autre personne qui a dépassé les bornes. Parfois, ces discussions se passent entre toutes les communautés. Parfois, le suivi consiste à avertir quelqu'un sévèrement et à imposer des mesures disciplinaires. Parfois, l'enquête est plus longue. Il nous a rarement paru nécessaire de fournir des preuves au service de crimes haineux du Service de police de Toronto pour une de leurs enquêtes.

Le but de cette stratégie n'est pas d'aseptiser notre milieu. Elle est ancrée dans nos valeurs, ce qui peut sembler aussi désordonné que le monde auquel nous préparons nos étudiants. Notre travail ne consiste pas à les isoler de la tension causée par des opinions opposées; c'est en fait de leur donner la meilleure chance possible de s'opposer, mais avec tolérance, de manière inclusive et en toute sécurité. Le principe de liberté d'expression est une pierre angulaire des écoles libres et des sociétés démocratiques, et aucune université qui adopte ce principe ne peut interdire l'expression légale d'opinions. Bien entendu, chaque membre de notre communauté universitaire devrait être prêt à faire face aux gens qui ont des

opinions qui leur sont offensantes du point de vue moral. C'est notre travail d'apprendre aux étudiants comment participer à des conflits profonds dans le respect mutuel. C'est pour cette raison que l'intolérance n'a pas sa place dans notre université, même si elle est exprimée par des moyens qui sont protégés par le principe de la liberté d'expression.

● (0815)

Nous ne pouvons réagir au racisme qu'en l'affrontant directement, en faisant des poursuites lorsque c'est justifié, en assurant la sécurité de nos membres et en s'engageant de façon indéfectible à faire la promotion de la diversité.

Le mois dernier, un groupe d'étudiants ont gravement offensé leurs pairs de la communauté noire en maquillant leur visage en noir à l'occasion d'un concours de costume. Deux administrateurs ont aussitôt rencontré les plaignants, et ensuite les étudiants fautifs, pour leur expliquer l'outrage qu'ils avaient commis.

Les étudiants noirs ont demandé qu'on leur fasse des excuses. Les étudiants fautifs l'ont fait rapidement en expliquant que personne ne leur avait appris l'histoire de la signification du blackface. Nous, les administrateurs, ainsi que nos collègues des associations étudiantes, avons considéré les excuses sincères et les étudiants, courageux, mais nous sentions que ce n'était pas suffisant. Nous avons travaillé en collaboration avec nos associations étudiantes pour organiser une assemblée générale au cours de laquelle nos professeurs ont donné un cours sur l'histoire du blackface, et nos étudiants ont présenté des excuses à 300 de leurs pairs. C'était assez remarquable et cela met en évidence ce que j'ai dit plus tôt sur la chance que nous avons d'avoir les étudiants que nous avons. En général, nous découvrons nos erreurs et nous en faisons des occasions d'apprendre.

Ces valeurs nous ont amenés à approfondir nos liens avec Israël en toute sécurité au cours des dernières années. En 2007, notre président a été l'un des premiers Canadiens à envoyer une lettre de protestation officielle au British University and College Union lorsque ce dernier prônait un boycott académique d'Israël. Il a même dirigé une délégation de l'Université de Toronto qui s'est rendue dans trois universités israéliennes, et à son retour, il a écrit une lettre d'opinion qu'il a envoyée au journal *The Globe and Mail* dans laquelle il expliquait que le Canada pourrait s'inspirer de ces universités.

Notre faculté de travail social a lancé un programme en collaboration avec l'Université de Haïfa sur l'étude et le traitement des événements traumatisants. Notre département des études juives se développe. Lorsque le SFCP de l'Ontario a commencé à promouvoir ses propres odieuses tentatives de boycotter Israël, les protestations de l'Université de Toronto ne sont pas venues uniquement de notre administration; nos aide-professeurs et nos chargés de cours à temps partiel, des membres du syndicat qui ont refusé de participer au boycott, ont jugé leurs gestes tout aussi sévèrement.

Je terminerai en lisant une partie du message que notre président a envoyé au secrétaire général du British University and College Union en 2007. Il a écrit que « dans les années à venir, l'Université de Toronto ne diminuera pas, mais approfondira ses liens institutionnels avec les universités israéliennes ». Et il a ajouté:

... les boycotts académiques... placent l'entreprise universitaire globale sur une dangereuse pente glissante de politisation. En bas de cette pente, il y a un monde où le dialogue entre les universitaires, leurs étudiants et leur société diminue. À mesure que le dialogue diminue, nos chances, en tant qu'universitaires, de voir évoluer l'humanité dans toutes ses dimensions, diminuent aussi.

Merci.

● (0820)

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Steiner.

Nous passons maintenant à Fred Lowy. Comme je l'ai dit plus tôt, nous espérons que Sheldon Levy nous téléphonera dans 10 ou 15 minutes. Merci beaucoup.

**M. Fred Lowy (à titre personnel):** Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je vais me faire un plaisir de répondre à vos questions après ma déclaration.

Tout d'abord, je salue la création de la coalition. Vous étudiez un sujet qu'il est nécessaire d'étudier.

Je tiens aussi à souligner que je ne représente pas l'Université Concordia en tant que telle. Je suis recteur émérite. Comme j'ai quitté l'université en 2005, je n'entends pas parler en son nom, même si je me suis entretenu avec la présidente actuelle, Mme Judith Woodsworth, il y a deux ou trois jours et que je me suis assuré d'être au courant de ce que l'université fait présentement.

J'accepte certainement la responsabilité de ce qui s'est passé à l'université au cours des années où j'étais le président, c'est-à-dire de 1995 à 2005. Si vous avez des questions à me poser au sujet de cette période, il me fera plaisir de tenter d'y répondre. Je dois mentionner que, contrairement à M. Steiner et Mme Page, je ne suis plus cadre à l'université. Ce que j'aimerais faire aujourd'hui, c'est profiter de cette occasion pour dire quelques mots sur le problème de l'antisémitisme en général sur les campus, pas seulement sur celui de l'Université Concordia, mais sur tous les campus.

J'aimerais commencer par faire deux ou trois déclarations personnelles, vous parler de l'antisémitisme sur les campus au Canada et ailleurs et ensuite, vous donner mon opinion sur ce que pourrait faire l'administration, pour ainsi dire, pour faire de cet espace public qu'est le campus universitaire, un espace où il y a le moins de discrimination et de haine possible.

Tout d'abord, évidemment, j'affirme catégoriquement que l'antisémitisme est immoral et inacceptable. Les discours haineux, l'intimidation, ou la violence perpétrée contre tout groupe ethnique, religieux, racial ou linguistique est tout à fait inacceptable et ne devraient tout simplement pas être soutenus de quelque manière que ce soit. Comme je l'ai mentionné plus tôt, j'appuie entièrement les objectifs de votre coalition, votre mission. J'ai signé la déclaration des présidents d'universités américaines de 2002 et j'ai souscrit à la déclaration de Bollinger, qui était aussi jointe aux documents que nous avons reçus.

Je connais personnellement des choses sur l'antisémitisme. Je suis né en 1933, l'année où Adolf Hitler a pris le pouvoir. Je suis né en Autriche. En 1938, ma famille a quitté l'Autriche. J'avais cinq ans. C'était l'année de l'Anschluss, l'unification de l'Autriche et de l'Allemagne, qui était en fait, bien sûr, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne. Nous sommes partis six mois après cet événement. Entre-temps, mon père avait été emprisonné. Heureusement, dans toute la confusion qui régnait durant cette première année, il a été libéré, et bien sûr ma famille a quitté l'Autriche le plus rapidement possible. Malheureusement, des membres de ma famille élargie sont morts durant l'Holocauste, mais les membres de ma famille nucléaire ont été épargnés.

En raison de cette manifestation extrême d'antisémitisme, je m'intéresse certainement de très près à cette question. Je suis heureux de dire — comme M. Steiner vient de le faire concernant l'Université de Toronto — que dans l'ensemble, je crois que les campus canadiens sont sécuritaires. Ce ne sont pas des foyers d'antisémitisme ou de racisme d'aucune sorte, bien que, évidemment, de telles

situations peuvent se produire, tout comme elles le peuvent de façon générale dans la société.

Il se peut que l'antisémitisme se manifeste davantage sur le campus que dans la société canadienne en général. Pourquoi? Je pense qu'essentiellement deux raisons expliquent que l'antisémitisme se manifeste davantage et est peut-être plus répandu. Encore une fois, je tiens à vous donner des précisions sur ce que je vais dire, car nous sommes en train de parler de quelque chose qui diffère totalement de la violence incarnée par l'Holocauste ou d'événements similaires. L'antisémitisme dont nous parlons concerne l'expression de haine et les tentatives d'intimidation. Il y a parfois des bagarres, mais très rarement. Il s'agit avant tout de conflits verbaux.

● (0825)

Je pense cela se produit sur le campus pour deux raisons principales. Premièrement, les étudiants tendent généralement à être attirés vers les politiques contestataires, les événements contestataires, etc. Ce n'est bien entendu pas le cas de tous les étudiants. Il s'agit d'une minorité d'étudiants activistes. Évidemment, cela remonte à loin dans l'histoire. Dans l'histoire récente, je pense aux révolutions européennes de 1848, qui ont été menées principalement par des étudiants. Les soulèvements de 1968, en particulier en France, ont été menés par des étudiants. Un grand nombre de ces leaders sont maintenant membres des parlements de pays européens. Et bien sûr, il y a eu les protestations des Américains contre la guerre du Vietnam.

Les étudiants ont tendance à être contre la rectitude politique, donc s'ils ont des opinions antisémites, ils les expriment généralement plus facilement sur les campus universitaires que dans la rue.

De nos jours, Israël et peut-être les juifs en général sont considérés comme dominants par-dessus tout. On considère qu'Israël est puissant et relativement prospère dans le Moyen-Orient. Les Palestiniens sont vus comme des victimes et des opprimés. Il s'agit bien entendu d'un changement remarquable des 50 dernières années. Lorsque l'État d'Israël a été créé en 1948, les Israéliens étaient en fait faibles, pauvres, menacés par leurs voisins et menacés d'extinction. Les États arabes, au contraire, semblaient relativement puissants. On m'a dit que, parce que je ne m'en rappelle pas très clairement personnellement, les étudiants activistes de l'époque, dans l'ensemble, étaient pro-israéliens; Israël était le faible, le défavorisé à l'époque. La gauche politique, qui est présentement très anti-israélienne partout au monde, était très pro-israélienne dans ce temps-là. Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles l'antisémitisme se manifeste davantage et peut-être de façon plus intense sur les campus.

La deuxième raison, qui est liée à la première dans une certaine mesure, est une raison très importante en ce qui a trait à l'antisémitisme sur nos campus. Il s'agit de la propagande et de l'activisme islamiques anti-israéliens organisés. J'ai dit le mot islamique, car je ne parle pas des Musulmans ou des Arabes en général. La vaste majorité des étudiants arabes et musulmans qui étudient dans les universités canadiennes le font dans le même but que tout autre étudiant canadien. En fait, l'Université Concordia, où j'étais plus récemment, a une forte proportion d'étudiants musulmans — plus forte que celle de l'Université de Toronto — qui viennent surtout de l'Afrique du Nord, mais aussi d'ailleurs au Moyen-Orient.

Comme je le dis, les étudiants musulmans, dans l'ensemble, ne sont pas différents des autres étudiants. Mais parmi eux, il existe dans la plupart des universités, et c'était certainement le cas à Concordia, un groupe d'étudiants islamistes engagés politiquement qui rallie essentiellement l'appui de membres de la communauté étudiante musulmane et d'activistes à des fins politiques.

Denis MacShane, un député britannique, a publié récemment un livre intitulé *Globalising Hatred: The New Anti-Semitism* dans lequel il dit la même chose à propos des universités britanniques. C'est exactement la même chose. Ce qu'il a écrit sur les universités britanniques est aussi valable tel quel pour les universités canadiennes.

• (0830)

**Le président:** Docteur Lowy, je veux seulement vous dire, à vous et aux membres du comité, que nous avons maintenant M. Sheldon Levy au téléphone.

**M. Fred Lowy:** Bonjour, monsieur Levy.

La démarche à adopter sur les campus en Grande-Bretagne, et chez nous aussi je crois, commence par une très bonne critique des politiques du gouvernement israélien. C'est tout à fait convenable. En Israël même, beaucoup de gens critiquent leurs politiques gouvernementales, quel que soit le gouvernement au pouvoir. Mais il en va essentiellement d'un antisémitisme ou, autrement dit, d'une hostilité contre l'État d'Israël où il est démesurément la cible de critiques, d'opprobre, de boycottage et ainsi de suite par rapport à sa contribution à l'agitation dans le monde. De surcroît, c'est sans tenir compte de la contribution égale ou plus flagrante d'autres pays à l'agitation mondiale, y compris les voisins immédiats.

Qui plus est, il est question de vieilles allégations contre le peuple juif auxquelles les antisémites ont essentiellement eu recours pendant des générations en Europe. Plus récemment, on a notamment prétendu qu'il existait une grande conspiration juive à l'échelle internationale visant à infiltrer les centres de pouvoir.

Permettez-moi de prendre quelques minutes pour vous parler des événements survenus à Concordia de 1999 à 2002. Il peut y avoir des leçons à en tirer, même s'il s'agit d'un exemple du pire qui peut arriver dans d'autres universités.

En 1999, à l'insu de l'administration, un certain nombre d'activistes anarchistes se sont inscrits comme étudiants à Concordia. Certains d'entre eux détenaient déjà des diplômes d'ailleurs. Un titulaire d'un doctorat de l'Université York s'est inscrit à un cours de langue. Il y avait également un étudiant qui avait été expulsé de Guelph pour des activités militantes. L'administration n'en était pas consciente parce qu'ils se sont inscrits comme étudiants, en toute légitimité. Au cours de l'année suivante, ils ont réussi à prendre le contrôle de l'association étudiante de l'université. La tâche n'a pas été très difficile parce qu'à Concordia, même si cette université a toujours été très politisée, très peu prennent la peine d'aller voter. Étant donné que 8 p. 100 des électeurs admissibles votent, ce groupe d'activistes a réussi à obtenir une courte victoire. Une fois élu, ce groupe a utilisé son pouvoir de manière extrêmement efficace pour faire avancer ses propres causes.

Au départ, cela n'avait rien à voir avec l'antisémitisme ou le Moyen-Orient. Ils ont toutefois causé l'aliénation du conseil d'administration et des étudiants professionnels, en particulier les étudiants en commerce et en ingénierie. L'année suivante, le groupe était sur le point d'être défait aux élections, mais il a conclu un pacte avec les étudiants activistes musulmans; s'ils votaient pour lui, le groupe allait faire avancer leurs causes.

Je tiens également à souligner qu'à cette époque, les organisations étudiantes du Québec pouvaient être accréditées en tant que syndicats. Une fois une organisation étudiante accréditée, c'est elle qui gère entièrement les fonds que l'université perçoit en son nom, c'est-à-dire les frais de scolarité. C'est ce qui s'est passé à Concordia. Ainsi, en plus d'obtenir le soutien de la communauté musulmane de l'Université Concordia et d'ailleurs, ce groupe disposait alors de plus de 1,5 million de dollars. Il a affecté ces fonds à divers projets, mais l'un d'eux comportait une approche antisémite au sein du campus ciblant les étudiants juifs et les causes juives dans le cadre du pacte conclu avec le groupe relativement restreint d'étudiants islamistes, et non avec l'association regroupant l'ensemble des étudiants musulmans.

Comme vous pouvez l'imaginer, la situation a dégénéré. Les étudiants juifs se sont également mobilisés. L'organisation étudiante juive Hillel et la société pour les droits humains palestiniens se sont affrontées de diverses manières, et la situation a dégénéré. Les deux parties ont fait venir des conférenciers provocants et ont cherché à obtenir le soutien de leurs communautés à l'extérieur de l'université.

• (0835)

L'affaire a atteint son paroxysme quand la communauté juive, pour d'autres raisons peut-être, a invité M. Netanyahu, qui n'était pas au pouvoir à cette époque. Il est maintenant le premier ministre d'Israël, comme vous le savez probablement. Quoi qu'il en soit, il était considéré comme un tenant d'une ligne dure sur les questions israélo-palestiniennes. Cette invitation a engendré beaucoup de mécontentement, notamment chez les étudiants musulmans. L'association étudiante de l'époque, de concert avec un petit groupe islamiste pourtant très influent, a réussi à empêcher le discours d'avoir lieu. Je n'appelle pas ce groupe des « islamistes » en raison de leurs croyances religieuses; c'est plutôt faute d'un meilleur terme. Ils ont rassemblé des gens de partout: Montréal, Toronto, Détroit, Windsor. Un grand nombre de personnes sont venues, et quelque 2 000 personnes ont provoqué une petite émeute. Heureusement, personne n'a été gravement blessé. Quelques personnes se sont fait bousculer. Des fenêtres ont été brisées. Il y a eu beaucoup de publicité négative en 2002, ce qui a porté atteinte à l'université sur divers plans. Les événements ont intimidé les étudiants et ont créé sur le campus une atmosphère d'hostilité qui n'existait pas auparavant.

L'année suivante, à la suite de tous ces problèmes, le groupe d'étudiants qui était au pouvoir a été catégoriquement défait. Après avoir parlé à Mme Woodsworth, je vous confirme qu'une telle association étudiante n'a pas été réélue depuis lors. À l'heure actuelle, l'association étudiante de l'Université Concordia est semblable à celle de tous les campus canadiens. Cependant, pendant cette brève période, nous avons vu ce qui peut se passer dans les universités canadiennes.

Quel rôle devrait jouer l'administration des universités? C'est l'une des questions clés. Au Canada, les universités sont essentielles à la vie économique, sociale, intellectuelle et culturelle. Ces institutions sont très importantes dans notre pays. Elles doivent demeurer ouvertes et démocratiques. Il faut qu'elles continuent d'être des sphères d'apprentissage, d'enseignement, de recherche et de citoyenneté. Elles doivent s'ouvrir à l'affrontement des idées. Il faut qu'elles servent d'exemple de respect pour les individus et la société et qu'elles servent de modèle de résolution de conflits dans une collectivité diversifiée.

L'un des rôles de l'administration d'une université consiste à protéger le campus en tant que tribune publique pour la liberté d'expression, y compris l'expression d'opinions impopulaires. Elle doit préconiser la liberté de penser et de contester. En l'absence de civilité et de liberté, l'université perd de sa valeur. En fait, elle pourrait même ne plus être une université. Par ailleurs, elle doit également veiller à demeurer un environnement civilisé dans lequel on peut apprendre, enseigner et faire de la recherche. Il faut que les professeurs et les étudiants puissent poursuivre leurs objectifs, sans intimidation et sans distraction excessive.

Ainsi, l'administration a un double rôle, et c'est particulièrement vrai pour une administration en situation de crise. Elle a la responsabilité d'équilibrer la liberté et la civilité et de veiller à l'atteinte de ces deux objectifs. Il faut donc prioriser certaines vertus qui, bien que difficiles à respecter, doivent néanmoins être encouragées. Je parle d'équité, de respect d'autrui, d'une argumentation demeurant dans le domaine du raisonnable, de véracité et de civilité. Je répète qu'il faut maintenir cette mince marge, et je crois que les administrations universitaires peuvent y arriver la plupart du temps.

● (0840)

L'antisémitisme n'est qu'une forme d'expression de la haine, et c'est ce sur quoi vous concentrez vos efforts. Bien entendu, la haine peut être exprimée de nombreuses autres manières, et les universités devraient essentiellement se consacrer à les transformer toutes en des dimensions positives et constructives.

Je devrais peut-être m'arrêter ici, monsieur le président, et me mettre à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Le président:** Je vous remercie.

En fait, j'ai été très généreux en ce qui concerne la limite de temps des déclarations préliminaires parce que nous avons eu quelques annulations. Qui plus est, le groupe que nous entendons aujourd'hui ne comporte que des universitaires. Il n'y a donc aucune autre discussion.

Monsieur Levy, êtes-vous toujours avec nous?

**M. Sheldon Levy (à titre personnel):** Oui, je suis toujours là.

**Le président:** Pourriez-vous faire votre exposé maintenant?

**M. Sheldon Levy:** Oui, j'en serais ravi.

Je suis désolé de ne pas pouvoir être des vôtres physiquement. Comme je l'ai mentionné, le vol au départ de Toronto a été annulé.

J'ai cru qu'il vaudrait mieux vous présenter la situation de Ryerson le plus exactement possible plutôt que de vous donner un contexte historique, ce qui n'est pas tellement ma spécialité. Je vais toutefois commencer par vous présenter les faits de mon mieux, si vous me le permettez.

Pour commencer, je vais vous expliquer que, bien avant que vous nous demandiez des renseignements, l'université avait déjà mis sur pied ce que nous appelons un « groupe de travail sur la lutte contre le racisme ». Il est coprésidé par M. Grace-Edward Galabuzi et Mme Eileen Antone. Ce groupe s'est penché sur toutes les formes de racisme, dont l'antisémitisme, mais il ne s'y est pas restreint.

Récemment, ce groupe a demandé à une spécialiste, Mme Frances Henry, professeure à l'Université York et auteure du rapport de 2006 de l'Université Queen's, d'interviewer pour nous les étudiants et les professeurs juifs. Elle m'a fourni un rapport préliminaire. Je devrais mentionner que les interviews ont également été menées auprès des étudiants et des professeurs musulmans, qui ont aussi fait part de leurs préoccupations. Je vais vous présenter ces faits.

Permettez-moi de commencer en disant que ces entretiens ont révélé une préoccupation commune: il faut que l'université continue de favoriser un milieu inclusif, sécuritaire et respectueux.

Manifestement, la Semaine contre l'apartheid israélien a été un moment très difficile pour de nombreuses personnes sur le campus. Des professeurs juifs de l'université vous en ont parlé directement. Cependant, je tiens à souligner ceci: les étudiants et les professeurs juifs interrogés au sujet de cette semaine ont répondu qu'il ne faudrait pas l'interdire, même s'il s'agit d'une épreuve très difficile pour eux. Ils savaient qu'une telle interdiction porterait atteinte à la liberté d'expression et serait perçue ainsi.

Permettez-moi de clarifier; pour beaucoup de personnes, la Semaine contre l'apartheid israélien est un moyen de parler contre le gouvernement. De nombreuses personnes estiment toutefois qu'il s'agit plutôt d'un moyen de s'exprimer contre les juifs. Cependant, il importe de noter que ni les professeurs ni les élèves ont affirmé que la solution consistait à y mettre fin — comme si nous le pouvions, de toute façon.

Les personnes sondées ont largement convenu que l'université devait établir des règles de base régissant tous les événements afin de permettre un débat civilisé et de préciser qu'il est question de critiquer les politiques du gouvernement israélien. Nous allons maintenant examiner très attentivement l'une de leurs recommandations, celle d'établir des « règles de base », pour reprendre leurs mots.

● (0845)

Je tiens également à mentionner que les étudiants et le corps professoral ont estimé que les exposés magistraux « Prospects for Peace » présentés récemment à Ryerson constituaient un exemple de débat civilisé et un premier pas dans la bonne direction. Je vais m'étendre un peu sur cette conférence. Elle a été animée par les professeurs et les étudiants. Les salles étaient pleines, et il n'y a eu aucun problème de civilité. Les discussions ont suscité les passions par moments. Il y a eu un débat enflammé, des consensus et des désaccords, mais les participants sont demeurés civilisés.

Permettez-moi de vous fournir les noms des participants. Je vais commencer par M. Yoram Peri, nouveau directeur du Joseph and Alma Gildenhorn Institute for Israel Studies à l'Université du Maryland. Il y avait également Nadia Hijab, attachée supérieure de recherches au Institute for Palestine Studies, un organisme de recherche sans but lucratif indépendant qui est une ressource de premier plan relativement au conflit israélo-arabe. Robert Malley, directeur de l'International Crisis Group pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et conseiller national pour la sécurité à la Maison-Blanche quant au processus de paix au Moyen-Orient, était également présent, ainsi que M. Juan Cole, professeur Richard P. Mitchell d'histoire à l'Université du Michigan et auteur du livre *Engaging the Muslim World*. Enfin, le dernier participant était Michael Bell, chercheur-boursier Paul Martin Sr. en relations internationales à l'Université de Windsor et ancien ambassadeur en Jordanie.

Je le mentionne parce que l'on constate, en examinant ces personnes et leur bagage, que les étudiants et le corps professoral ont tenté de trouver un équilibre entre ces personnes que l'on croirait bien renseignées et les meilleures au monde. Par conséquent, le dialogue s'est appuyé sur des travaux scientifiques, et non simplement sur de la rhétorique.

Par contre, je tiens également à souligner que l'on a reconnu que l'appui proactif visible de l'administration principale envers tous les groupes sur le campus était une initiative très positive. Je voulais vous dire qu'au cours de la dernière année, l'administration est devenue beaucoup plus visible qu'auparavant en assistant à divers événements et en les soutenant. Personnellement, j'ai participé au Muslim Eid Festival. J'étais également présent afin de lire les noms des victimes de l'holocauste. Vendredi, l'université organise un souper du sabbat où les étudiants et les professeurs juifs n'invitent pas uniquement d'autres Juifs, mais les étudiants de toutes les nationalités.

Pour être tout à fait franc avec vous, je ne savais pas jusqu'à quel point la visibilité de l'administration principale était importante pour ces groupes. Si j'ai fait une erreur, c'est de ne pas avoir moi-même participé plus activement aux événements et de ne pas avoir montré plus tôt mon soutien aux diverses collectivités. Cependant, nous reprenons le temps perdu, et tous les groupes — les étudiants musulmans comme les étudiants juifs — ne l'ont pas seulement remarqué; ils en sont reconnaissants. J'en ai donc tiré une leçon.

Je tiens également à souligner qu'il y a, en dehors de l'université, des groupes qui exercent des pressions sur elle dans un sens et dans l'autre. Il peut s'agir de ne pas tolérer un événement jusqu'à y mettre complètement fin. L'université cherche toujours à protéger les droits des particuliers, les libertés et ainsi de suite. Quel que soit le groupe qui exerce des pressions, ce mandat n'est pas très souvent constaté ou apprécié. Je dois dire que j'aimerais qu'il y ait un moyen de sensibiliser les groupes externes au sujet de l'université et de la conduite de nos activités dans le but de protéger les droits des personnes. Bien souvent, lorsqu'ils essaient d'aider, ces groupes externes nous rendent la vie encore plus difficile.

Vous devez être au courant, mais une conférence a eu lieu les 23 et 24 février à Amsterdam. Elle s'appelait « Anti-Semitism in Academia: Sources and Solutions » et elle a été convoquée par la Magenta Foundation. Cette conférence s'est conclue par de nombreuses recommandations que nous avons systématiquement commencé à examiner. Beaucoup d'entre elles sont déjà en place, mais je vais vous donner trois exemples d'améliorations possibles. Ces recommandations sont directement issues de cette conférence.

● (0850)

Celles qui sont déjà en place — et je suis persuadé que c'est le cas de la plupart des universités, sinon toutes — visent les normes, les directives, la responsabilité universitaire ainsi que la protection des étudiants contre le harcèlement et la discrimination. Nous avons toutes ces politiques en place, mais les trois recommandations issues de cette conférence que je voulais aborder et qui pourraient être utiles pour mon université et pour l'ensemble des universités sont les suivantes. Premièrement, il faudrait élaborer des modèles de programmes qui favorisent le recours aux milieux de la pensée critique et de l'apprentissage, afin de fournir aux étudiants les outils nécessaires pour reconnaître et évaluer les sources d'information racistes et antisémites. Deuxièmement, il faut inciter les universités à développer des formations dans le cadre de leurs programmes réguliers afin de promouvoir la tolérance et la diversité. Troisièmement, il faudrait favoriser les initiatives communes qui rapprochent des groupes divers engagés à dialoguer de manière civilisée, en particulier lorsqu'un conflit au Moyen-Orient menace de créer un climat de harcèlement ou de peur au sein de l'université. Les groupes d'étudiants devraient particulièrement être reconnus comme des partenaires importants.

Permettez-moi de terminer en vous faisant part de nos démarches actuelles.

En premier lieu, comme je l'ai mentionné, nous avons créé le groupe de travail contre le racisme. Je vous ai donné quelques-uns des premiers résultats, mais ce rapport sera bientôt rendu public à l'université et il traitera de toutes les formes de racisme.

En deuxième lieu, nous allons bien sûr discuter des recommandations et nous allons solliciter l'appui du Sénat. Je suis certain que nous l'aurons, et nous pourrions entamer un examen officiel des recommandations. L'administration — universitaire ou non — a un rôle majeur à jouer. Comme je l'ai dit, il est évident que nous sommes invités à diriger, et quand nous le faisons, nous sommes les bienvenus.

En troisième lieu, nous allons continuer de chercher des occasions qui permettent les discours civilisés sur le campus. À cet égard, nous avons entamé des discussions pour conclure des partenariats avec le Mosaic Institute et le Centre canadien pour la diversité. Au cours de la Semaine de sensibilisation à l'Holocauste, la haute administration, y compris moi-même, a participé à la lecture des noms, comme je l'ai mentionné. Nous montrons notre soutien à tous les groupes — et le souper du sabbat en est un exemple —, mais nous pourrions en faire davantage.

Je terminerais en disant qu'à Ryerson, nous sommes chanceux car, dans la quasi-totalité des cas, ces questions ne sont pas des enjeux. Nous ne devons jamais les laisser devenir des enjeux en rejetant les minorités, car elles vont prendre de l'expansion si nous tolérons l'intolérance.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je serai ravi de répondre à vos questions. J'espère que mes observations vous seront utiles. De nouveau, je tiens à m'excuser de ne pas pouvoir être des vôtres.

● (0855)

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Levy.

Nous allons devoir apporter quelques changements quant au déroulement de la séance, car nous ne pouvons pas entendre Patrick Monahan, qui devait prendre le même vol que vous. Il ne peut pas être des nôtres compte tenu de l'annulation de ce vol. Il va lui aussi pouvoir faire son témoignage devant le comité par téléconférence, mais c'est malheureusement impossible de l'entendre en même temps que M. Levy. Nous allons donc interroger les témoins qui ont déjà présenté leurs exposés, c'est-à-dire Robert Steiner de l'Université de Toronto et le Dr Fred Lowy de Concordia. Par la suite, nous entamerons la deuxième partie avec Patrick Monahan et Francine Page, si vous êtes d'accord.

Je laisse le soin à Judy Wasylcia-Leis de poser les premières questions.

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Merci beaucoup.

Cette série d'exposés s'est révélée très intéressante. Je suis désolée d'avoir manqué les quelques premiers, mais j'aimerais vous poser une question générale, particulièrement à la lumière de la déclaration préliminaire de M. Levy.

Prenons une politique gouvernementale qui sanctionnerait d'une manière quelconque, soit en offrant du financement ou en refusant d'en fournir, les universités qui permettent les discours de grande ampleur qui ne sont pas nécessairement en accord avec les perceptions actuelles. Quelles en seraient les répercussions?

Autrement dit, étant donné que l'accent est placé sur le discours et la répression des manifestations évidentes de haine ou de racisme, sans aller jusqu'à manier un gros bâton advenant un débat qui risque de ne pas toujours s'accorder avec les opinions des autres, que pensez-vous d'une quelconque participation du gouvernement à cet égard?

J'aimerais d'abord entendre la réponse de M. Levy, si vous le voulez bien.

**M. Sheldon Levy:** Merci beaucoup.

Tout d'abord, l'université doit suivre la loi en vigueur. Nous n'avons pas le choix et nous ne voudrions pas avoir à en faire un. Par conséquent, aussitôt qu'un discours devient chargé de haine, l'université ne peut qu'intervenir sous peine de violer une loi nationale. C'est mon premier point. Nous sommes donc tout à fait du même côté.

Cependant, sur un autre plan, quelqu'un pourrait dire qu'il s'agit de liberté d'expression, bien que ce soit un commentaire haineux. En fin de compte, une intervention du gouvernement pour prendre une décision mi-figue mi-raisin ne ferait qu'empirer les choses. Si vous croyez que la loi nationale manque de clarté et qu'elle doit être précisée davantage pour permettre sa bonne administration, c'est une tout autre question, mais la création d'une loi improvisée serait problématique.

Je crois qu'on pourrait très bien se demander s'il est nécessaire de préciser la loi actuelle.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Allez-y.

**M. Fred Lowy:** Tout d'abord, je suis d'accord avec M. Levy.

À ma connaissance, aucun incident n'a eu lieu dans une université canadienne pour justifier ce genre d'intervention que vous proposez. Je présume que pourrait se présenter une situation où une université laisse dégénérer les événements au point où ce genre de sanction serait appropriée. Mais je suis d'accord avec M. Levy; je doute que ce soit utile. Somme toute, dans le contexte actuel, ce serait démesuré et injustifié.

D'un autre côté, il faut revoir de temps à autre nos lois sur la propagande haineuse en ce qui concerne la société canadienne en général, et pas seulement le campus. Je crois toutefois que les universités se débrouillent bien sans ce genre d'intervention jusqu'à présent, et cela se poursuivra probablement dans l'avenir prévisible.

● (0900)

**M. Robert Steiner:** Permettez-moi d'abord de souligner que la plupart des universités au pays sont si mal financées que nous avons parfois l'impression d'être pénalisés en raison du simple fait que nous sommes en activité.

Cependant, je vais être très clair dans ma réponse. Je crois que ce serait extrêmement dangereux, et ce, à trois niveaux.

Tout d'abord, ce serait extrêmement risqué sur le plan de la légalité. Je ne suis pas juriste, et, malheureusement, M. Monahan n'est pas ici pour me corriger si je me trompe. Je ne suis pas juriste, et je ne suis pas plus un avocat, mais je suis porté à croire que ce genre de loi ne survivrait pas à l'examen de la Cour suprême et qu'elle contreviendrait à la Charte canadienne des droits et libertés, du moins par son intention si ce n'est en droit.

Ce serait dangereux pour l'atmosphère de l'université et de la société en général, car ce serait la toute première tentative au Canada de déterminer, outre les lois concernant les crimes haineux, ce dont nous sommes autorisés à parler.

En fin de compte, je crois que ce serait également dangereux pour notre démocratie, en augmentant les tensions et en portant atteinte à la vitalité fondamentale de notre société démocratique ou, plutôt, à son fonctionnement fondamental.

C'est également inutile. Tout d'abord, nous avons des lois concernant les crimes haineux. Ces lois — du moins en Ontario, car je ne peux pas parler pour les autres provinces, et certainement à Toronto — ne reposent pas passivement dans les livres. Les services policiers de Toronto disposent d'une unité qui enquête activement sur les crimes haineux. Nous leur envoyons des documents qu'ils examinent comme ils le feraient avec tout élément de preuve d'un potentiel incident criminel. Les lois concernant les crimes haineux donnent les résultats escomptés et elles prévoient des poursuites. Celles-ci sont intentées, le cas échéant, et nous y avons recours.

Cependant, la législation concernant les crimes haineux n'est pas la seule forme de législation ou, plus précisément, la seule forme de politique dont il est question. Nous avons recours à tout un tas d'autres mécanismes d'intervention avant de faire appel à ces lois. Nous avons des codes de conduite pour les étudiants. Si l'affaire va plus loin, il y a des tribunaux des droits de la personne qui fonctionnent effectivement en dehors de l'appareil judiciaire classique. Nous participons activement à la gestion de la question.

Ainsi, franchir cette étape ultime serait comme lancer une bombe atomique démocratique. À mon avis, il serait dangereux et inutile de réglementer ainsi les discours.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Sweet.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

D'abord et avant tout, je tiens à vous remercier de votre participation, monsieur Steiner, docteur Lowy et monsieur Levy. J'ajouterais peut-être un remerciement à M. Levy pour les recommandations qu'il estime importantes pour les universités. J'ai remarqué que tout le monde a pris des notes là-dessus.

Monsieur Steiner, dans votre exposé, vous semblez très confiant des démarches entreprises sur votre campus. Bien entendu, vous devez avoir entendu certains témoignages qui vous contredisent. Au contraire, il semblerait que les campus universitaires à Toronto sont souvent le terreau de l'antisémitisme.

Ce qui me préoccupe, c'est que nous avons invité de nombreux présidents d'université. À la suite de telles allégations, il me semble logique qu'ils auraient été plus motivés à venir témoigner afin de s'assurer de les démentir très clairement, comme vous l'avez fait aujourd'hui.

Je présume que j'aimerais d'abord connaître votre avis. J'ai ensuite quelques questions complémentaires quant à certaines de vos affirmations.

Bien sûr, monsieur Levy ou docteur Lowy, vous êtes libres d'y mettre votre grain de sel. Savez-vous pourquoi si peu de présidents ont voulu participer?

**M. Robert Steiner:** Je ne peux pas parler pour d'autres présidents que celui que je sers à l'Université de Toronto. Je peux vous dire que notre raison est strictement d'ordre logistique. Si je me souviens bien, nous avons reçu l'invitation à la fin d'octobre. Le président avait une retraite d'une journée — une retraite du cabinet, pour utiliser un langage parlementaire — du groupe des vice-présidents intercampus, qui est son cabinet principal, si vous voulez. Cette journée de réflexion était prévue depuis la mi-août, si je ne m'abuse. Il ne pouvait donc pas venir, tout simplement. Nous tenions toutefois à ce que l'université soit représentée.

En tant que vice-président adjoint, je suis également membre du cabinet, pour reprendre le terme utilisé au Parlement. Je suis l'un des membres du cabinet qui participe le plus activement à cet égard. Nous avons donc estimé que j'étais aussi bien placé pour témoigner et discuter de ces questions d'une manière qui reflète un degré de participation que le président n'a pas toujours eu l'occasion d'avoir. De fait, il est le président de toute l'université, et ces dossiers me sont souvent transmis directement.

Ainsi, nous avons estimé qu'il serait utile que je témoigne afin de tenir une conversation de fond. Il est toutefois désolé de ne pas pouvoir être présent. Je voulais aussi vous en faire part.

● (0905)

**M. David Sweet:** D'accord, c'est noté.

Avez-vous des observations, docteur Lowy?

**M. Fred Lowy:** Je ne peux vraiment pas me prononcer là-dessus, monsieur Sweet. J'ignore pourquoi j'ai été invité, mais je présume que c'est parce que je suis un ancien président. J'ignore si la nouvelle présidente de Concordia a été invitée. Quoi qu'il en soit, je suis ravi d'avoir été invité, car j'estime que c'est un sujet important et que votre travail sur cette coalition l'est tout autant. J'ai donc accepté l'invitation, mais j'ignore complètement la raison pour laquelle les autres présidents étaient trop occupés pour venir.

**M. David Sweet:** Merci, docteur Lowy.

Monsieur Steiner, vous avez dit que vous suivez de près les déroulements et que, lorsque la ligne est franchie, vous les signalez à l'unité responsable des crimes haineux de la ville. Tenez-vous un registre des incidents et du nombre d'incidents référés aux services policiers de Toronto?

**M. Robert Steiner:** Il se peut qu'il y ait un tel registre officiel au service de police du campus, car ce sont ces policiers qui servent de liaison dans ce cas-là. Je pourrais presque énumérer ces incidents par cœur, puisqu'il y en a eu si peu.

Il s'est produit un incident en 2004 ou 2005, si je me souviens bien. Certains tracts ont été affichés dans l'une de nos bibliothèques qui, en ce qui concerne notre sentiment d'aise, avaient manifestement franchi la ligne. Ces tracts étaient de nature antisémite. Nous les avons arrachés en une heure ou deux et nous les avons tous transmis à la police pour enquête.

J'essaie de me souvenir s'il y en avait d'autres. À vrai dire, je ne sais même pas s'il y en a eu d'autres. Il est très rare que nous confiions un dossier à l'unité responsable des crimes haineux aux policiers de Toronto, puisqu'un acte doit être clairement ou potentiellement criminel. Ce n'est pas à nous de déterminer si un acte est criminel ou non, mais plutôt à la Couronne et aux policiers. La plupart du temps, nous pouvons régler la situation avant qu'elle ne dégénère.

**M. David Sweet:** D'accord.

Évidemment, en ce qui concerne votre déclaration, d'autres personnes ont formulé des allégations à propos des campus universitaires. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle de telles allégations sont dirigées vers les campus canadiens? Croyez-vous que les étudiants qui rendent des comptes au peuple réagissent de manière exagérée?

**M. Robert Steiner:** Monsieur Sweet, encore une fois, je ne peux que commenter à propos de ma propre université. Au cours de la dernière session, du moins, j'ai entendu les témoignages d'un certain nombre d'étudiants. Le chef du mouvement Hillel du campus de Toronto a également témoigné. D'ailleurs, je parle à Zac assez régulièrement. Je lui ai parlé il y a un mois ainsi qu'hier, en fait. J'ai entendu son témoignage.

Tout ce que je peux dire, c'est qu'il y a trois universités à Toronto. Il y en a davantage dans la région. Zac est actif dans un certain nombre d'entre elles. En fait, dans son témoignage, il n'a pas du tout soulevé d'exemples à propos de l'Université de Toronto.

Je ne peux pas vous parler d'événements qui ont pu se produire ou non dans d'autres universités torontoises.

**Le président:** C'est bien.

Carolyn Bennett.

**L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Merci beaucoup.

Je vous suis reconnaissante de vos témoignages.

Dans son exposé, le Dr Lowy a parlé de ce que nous craignons il y a un certain nombre d'années: des personnes peuvent s'inscrire pour un seul cours, puis s'infiltrer dans l'association étudiante. Je me demande seulement si les universités ont maintenant un moyen de gérer cette situation ou d'empêcher l'utilisation d'un campus universitaire pour s'organiser ainsi.

**M. Fred Lowy:** Je peux seulement parler de manière générale. Je crois que ce serait très difficile. Les universités ne filtrent pas les étudiants potentiels en raison de leurs opinions politiques, et je doute que ce soit une bonne idée. Jusqu'à ce que ces gens se comportent comme vous l'avez décrit, j'ignore ce que l'université pourrait faire. Les gens s'inscrivent à l'université pour diverses raisons. La plupart d'entre eux viennent pour progresser dans leur carrière personnelle, apprendre, explorer et ainsi de suite. Il arrive parfois que certaines personnes se présentent à l'université, comme à beaucoup d'autres institutions, pour leurs propres fins, qu'elles soient politiques ou autres.

Ce serait bien si nous pouvions identifier les auteurs de troubles à l'avance, mais ce n'est pas une tâche facile. Qui plus est, quelqu'un pourrait sans doute utiliser une étiquette tout à fait différente de celle de ce que je pourrais appeler un auteur de troubles. Ce pourrait être plus positif.

En tant qu'ancien administrateur d'une université, je considère qu'un auteur de troubles, c'est quelqu'un qui interfère avec le véritable travail de l'université, qui requiert une atmosphère civique civilisée.

● (0910)

**L'hon. Carolyn Bennett:** Je me demandais simplement si certains campus avaient un règlement précisant qu'il faut être au moins un étudiant à temps partiel ou un étudiant à temps plein pour pouvoir participer...

**M. Fred Lowy:** Bien sûr. Je suis désolé; j'avais mal compris votre question.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Tout ce que je veux dire, c'est qu'il ne semble pas tout à fait juste de s'inscrire à un seul cours pour devenir le président du conseil étudiant. Je me demandais simplement s'il existait des mesures de protection.

**M. Fred Lowy:** Oui. En fait, c'est le cas de nombreuses universités; pour présider une association étudiante ou pour être membre du conseil exécutif étudiant, notamment, il faut au moins être un étudiant à temps partiel. Dans d'autres universités, il faut être un étudiant à temps plein.

Bien sûr, il y a également des organisations qui représentent les étudiants des cycles supérieurs, tandis que d'autres représentent les étudiants de premier cycle. Chaque organisation a ses propres règles.

Cependant, je répète que ce n'est pas facile pour l'administration de les réglementer. Nous laissons cette tâche aux étudiants mêmes.

**M. Robert Steiner:** J'aimerais aborder la question d'un point de vue légèrement différent, docteur Bennett. Que faisons-nous réellement lorsqu'un incident se produit, et quelles sont les différentes règles en vigueur quant aux réservations de salles à l'interne et à l'externe? Il s'agit effectivement d'un problème qui a suscité beaucoup de débats dans l'administration de l'Université de Toronto.

Étant donné que nous sommes une institution financée par les contribuables et une institution publique et que nous exerçons nos activités en tenant compte de nos communautés, nous mettons notre espace à la disposition de la collectivité au sens large. Nous veillons également à ce que chaque groupe communautaire déclare la raison pour laquelle il doit réserver une salle sur le campus et qu'il comprenne quelles sont nos politiques. Pour cette raison, la procédure de réservation de salles diffère quelque peu pour les groupes de l'extérieur.

Parfois, un problème survient lorsqu'un groupe interne réserve une salle au nom d'un groupe externe sans le mentionner. Lorsque ces situations se sont produites — plutôt rarement —, elles étaient majeures. Dans ces cas-là, nous rencontrons immédiatement les membres de ce groupe afin de les informer du règlement. Nous leur disons que si cela se produit de nouveau, ils perdront leurs privilèges de réservation de salles. Nous leur accordons une chance de plus pour que la situation ne se reproduise pas.

C'est le genre de scénario où nous avons tendance à faire une distinction. Ce n'est pas une manifestation dramatique, debout sur un podium, mais nous avons des politiques auxquelles nous avons recours, et c'est ainsi que nous réussissons à livrer cette bataille, si vous voulez.

**L'hon. Carolyn Bennett:** Monsieur Levy, existe-t-il une politique à Ryerson?

**M. Sheldon Levy:** J'aimerais seulement faire une observation concernant ce qui vient d'être dit par rapport à la réservation de salles. C'est un point important. J'aimerais ajouter que, parfois, le conseil étudiant dispose d'un bâtiment. Lorsqu'il souhaite générer quelques revenus supplémentaires en louant des bureaux, il se retrouve avec le même problème. Nous avons donc commencé à travailler avec les groupes étudiants qui occupent un espace en vertu d'une politique commune, car nous sommes parfois surpris ou dupés en ce qui concerne la location de locaux. Il s'agit d'un enjeu important.

Quant à l'autre question, qui concernait les études à temps plein et à temps partiel, la situation varie au sein de la province. Un certain nombre d'universités ont une politique selon laquelle un étudiant élu président du conseil étudiant ne doit suivre qu'un seul cours ou

aucun cours. À mon avis, il n'y a aucune uniformité. Cependant, je suis tout à fait d'accord: quelle que soit l'intervention, ce ne sera pas une solution pour ce fauteur de troubles.

• (0915)

**Le président:** Merci.

Nous allons maintenant entendre Ken Dryden.

**L'hon. Ken Dryden (York-Centre, Lib.):** Merci.

Je vous remercie tous de votre témoignage d'aujourd'hui. C'était très intéressant de vous entendre parler de votre vision d'une université en tant qu'établissement d'apprentissage, non seulement du point de vue des cours, mais aussi des interactions, du discours et des conflits, qui font tous partie intégrante de l'acquisition de connaissances.

Par conséquent, le reste de la discussion d'aujourd'hui porte sur la façon d'intervenir lorsque, comme vous dites, quelqu'un dépasse une certaine limite. À bien des égards, cette limite est liée à la vision que l'on a. On ne peut la définir qu'une fois qu'elle a été franchie. À ce moment-là, je suppose qu'il faut se demander quoi faire ensuite.

Nous avons entendu beaucoup d'autres témoins, et une phrase revient toujours: quand on va au-delà d'une limite acceptable, il faut dénoncer et blâmer. Cela fait aussi partie de l'apprentissage que de fixer la limite de l'acceptable et d'apprendre ensuite à faire face à l'inacceptable.

Comment faire? Lorsqu'on est confronté à ce genre de situation, comment applique-t-on...? Croyez-vous en cette notion de dénonciation et donc de blâme, ou voyez-vous les choses autrement?

**M. Robert Steiner:** Merci, monsieur Dryden.

Je ne suis pas sûr que nous approuvions cette idée. Je crois que nous sommes tout à fait d'accord pour dénoncer, mais que nous préférons ensuite faire comprendre ou éduquer, plutôt que blâmer. Honnêtement, il est beaucoup plus difficile de faire comprendre et d'éduquer lorsqu'on blâme quelqu'un. Je ne pense pas que dénoncer soit la même chose que blâmer. Je reviens à l'exemple de tout à l'heure, qui portait non pas sur l'antisémitisme, mais sur l'utilisation insouciant du maquillage noir. Au cas où vous ne le sachiez pas, les gens qui se griment en noir nous rappellent une sombre page de l'histoire des États-Unis et du Royaume-Uni, en particulier, puisque ce maquillage était utilisé au théâtre pour se moquer des Noirs américains.

Un groupe d'étudiants était fardé de la sorte dans un concours de costumes pour représenter l'équipe jamaïcaine de bobsleigh. Nous leur avons d'abord donné la possibilité de comprendre ce qu'ils avaient fait. Nous avons voulu leur accorder le bénéfice du doute et croire qu'ils n'avaient pas mesuré la portée de leur geste. Lorsqu'ils en ont pris conscience, ils se sont excusés. Comme ils ont également reconnu qu'ils ne comprenaient pas bien quel était le problème, nous avons voulu les éduquer. En les sensibilisant au problème et en les éduquant, nous avons tenté de bâtir un pont. Le but ultime de cet exercice est d'aider de façon constructive les étudiants à ne pas répéter ces gestes dans la société et à savoir pourquoi ils ne doivent pas le faire. Nous espérons qu'ils auront de bons sentiments à l'égard des étudiants et des communautés qu'ils ont offensés et qu'ils ne se sentiront pas honteux devant eux. C'est ainsi que nous les éduquons.

De plus, nous voulons donner à ceux qui sont vulnérables, aux victimes, la possibilité de recevoir des excuses, de bâtir des ponts et de savoir qu'ils ont le pouvoir d'agir pour éliminer ce problème dans leur communauté. Cela n'a rien à voir avec le blâme. Il faut dénoncer, éduquer et faire comprendre.

Quant à savoir comment nous intervenons, eh bien cela dépend de chaque cas. Je crois que notre premier réflexe, en tant qu'éducateurs, c'est d'essayer d'enseigner quelque chose. Cela veut dire que nous tentons d'accorder aux gens le bénéfice du doute, de croire qu'ils ont commis une erreur et qu'ils ne l'ont pas fait avec malveillance. Toutefois, nous gardons à l'esprit qu'ils ont pu le faire dans l'intention de nuire. Nous essayons donc d'abord d'entamer une conversation, de comprendre et de mener une enquête.

Parfois, nous nous rendons compte qu'ils avaient réellement une intention malveillante, mais cela n'arrive que très rarement, plus rarement que vous ne le pensez. Je trouve toujours rassurant de savoir que l'Université de Toronto, comme d'autres universités, je suppose, a peut-être davantage de politiques que la plupart des autres institutions canadiennes, à l'exception du Parlement. Ces politiques ont été élaborées par des spécialistes de ces questions, y compris des gens de nos facultés de droit, d'éducation et de travail social, par exemple. Nous utilisons ces politiques. Nous disposons donc d'outils. Parfois, nous employons des moyens disciplinaires, et nous retirons le privilège de la réservation de salles. C'est efficace. Le fait pour un groupe de ne pas pouvoir réserver une salle durant une année a des conséquences importantes.

Dans des cas très rares, nous prenons des mesures disciplinaires, mais d'ordinaire, le problème se règle bien avant. Les gens ne veulent habituellement pas en arriver là, en partie parce que cela prend beaucoup de temps, entraîne des confrontations et crée des tensions dans le milieu. Même la plupart des victimes ne tiennent pas à emprunter cette voie. Occasionnellement, en raison de la possibilité d'un incident criminel, que nous prenons au sérieux quand ça arrive, nous soumettons le cas à une autre instance. Mais souvent, nous essayons d'enseigner quelque chose et normalement, cela fonctionne.

● (0920)

**M. Fred Lowy:** Je vous remercie de vos observations et de votre question.

Il y a trois volets d'intervention: l'éducation, les mesures disciplinaires, qui conduisent parfois à une suspension, et en de rares occasions, le recours à la police et au système judiciaire.

À Concordia, l'émeute de 2002 a mené à cinq arrestations et à une dizaine d'expulsions, mais il s'agissait d'une situation extrême. De tels incidents ne s'étaient jamais produits auparavant, sauf en 1969, à l'époque où Concordia s'appelait l'université Sir George Williams. Le discours avorté de M. Netanyahu, en 2002, a été le seul autre événement où la police a dû procéder à des arrestations. En général, l'université se limite à imposer des sanctions aux étudiants. Il peut s'agir d'une suspension et même d'une expulsion, lorsque les bornes ont été nettement dépassées. Il est rare qu'une personne seule le fasse; habituellement, ce sont les groupes qui commettent des excès. Il existe également des solutions administratives, comme l'application de règles sur l'affichage et les installations que les étudiants mettent en place. Le fait d'éduquer et de rassembler les groupes est efficace, et c'est probablement la méthode idéale à long terme. Toutefois, si une personne ou un groupe dépasse les limites, l'université doit intervenir.

**L'hon. Ken Dryden:** Serait-il possible que M. Levy...?

**Le président:** Monsieur Levy, souhaitez-vous faire un commentaire?

**M. Sheldon Levy:** Je ne veux pas répéter les excellents commentaires de mes collègues, mais permettez-moi d'ajouter une observation personnelle. Je vais vous parler un peu des cas où les limites ne sont pas franchies, même si certains pensent qu'elles le sont.

Même si vous permettez que certaines activités aient lieu dans le but de protéger les droits individuels, cela ne veut pas dire qu'en tant que gestionnaire principal, vous ne pouvez pas dire que vous les désapprouvez. Autrement dit, vous disposez d'une voix indépendante, en plus d'une voix administrative. Cependant, vous devez expliquer votre décision et vous servir de votre propre voix pour exprimer votre opinion. Il ne faut pas laisser ces choses passer inaperçues; il faut en discuter dans la communauté. Trop souvent, les gens restent muets devant des comportements répréhensibles. De plus en plus, les présidents et vice-présidents ont un rôle de chef de file à jouer. Lorsqu'un événement a lieu, même si l'on permet qu'il se poursuive, on peut tout de même faire connaître sa position. Il faut rassembler les gens et leur donner une voix. À mon avis, le plus grand problème, c'est le silence.

● (0925)

**Le président:** Merci.

Raymonde Folco.

[Français]

**Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.):** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

En tout respect, monsieur Steiner, vous avez parlé de l'incident du maquillage noir qui a eu lieu à votre université. C'est choquant, bien sûr, et nous en comprenons tous les raisons historiques, mais je dois dire que ce n'est pas le genre d'exemple que j'utiliserais pour parler des mesures que vous avez prises. Permettez-moi de m'expliquer.

Tout préjugé ou toute discrimination contre les personnes de couleur est inacceptable partout en Amérique du Nord. C'est interdit par la loi et surtout, c'est inadmissible selon la mentalité des gens d'aujourd'hui. Je dirais que ce n'est pas le cas pour l'antisémitisme. Prenons l'exemple de l'Holocauste, que des gens à qui on a raconté ce qui s'est passé refusent de reconnaître.

L'exemple que vous avez donné concernant le maquillage noir est pertinent dans certains cas. Je dirais qu'en l'occurrence, il ne l'est pas, parce qu'il existe aujourd'hui dans plusieurs pays, y compris le nôtre, une atmosphère — pour ne pas l'appeler autrement — non favorable envers les gens qui acceptent de reconnaître qu'ils ont fait quelque chose d'inacceptable selon nos valeurs et nos principes.

Je vais m'arrêter ici.

**M. Robert Steiner:** Madame Folco, je ne peux que parler de mon université, encore une fois. D'une part, à ce que je sache, il n'y a pas de négationnistes sur notre campus. Nous n'avons reçu aucune plainte de la part de nos étudiants, qu'ils soient juifs ou autres, à propos de négationnistes sur le campus. J'ai utilisé l'exemple du maquillage noir parce que c'est l'exemple le plus frappant d'événement raciste — ou d'une manifestation de racisme dont ont été victimes des membres d'une communauté vulnérable — que nous ayons eu récemment sur le campus.

Je me félicite de ne pas pouvoir vous donner d'exemple semblable pour un incident lié à l'antisémitisme, parce qu'il n'y en a pas eu. Lorsque je consulte Zac Kaye, le directeur de Hillel, il me dit que certains étudiants de l'Université de Toronto sont inquiets, pour toutes sortes de raisons, mais il me dit également qu'il n'existe pas de sentiment généralisé d'intimidation ou de harcèlement chez les étudiants juifs dans mon université.

Nous pouvons parler d'incidents isolés, si vous en connaissez, qui se sont produits à notre université, mais c'est l'exemple que j'ai donné parce que c'est le seul que je connaisse. L'environnement de l'Université de Toronto est globalement sécuritaire pour les étudiants juifs, ainsi que pour les étudiants et les professeurs qui sont pro-Israël.

**Mme Raymonde Folco:** C'est une bonne chose. Je suis heureuse qu'il s'agisse du pire exemple que vous puissiez nous donner. Toutefois, il m'apparaissait de mon devoir de faire cette observation, parce que nous nous penchons sur la question de l'antisémitisme, et qu'il y a des nuances et des degrés à préciser. J'ai pensé qu'il était important que je le mentionne.

• (0930)

**Le président:** Merci.

David Sweet.

**M. David Sweet:** J'aimerais revenir sur un point soulevé par M. Dryden au sujet de certains témoignages, notamment sur la notion de dénonciation et de blâme.

Monsieur Steiner, vous avez parlé de dénonciation et d'éducation et dit que la plupart des incidents sont involontaires. Ce que j'ai entendu ici dans les témoignages et dans ma propre circonscription, où sont situés Westdale et l'Université McMaster, c'est que les incidents liés à la semaine contre l'apartheid israélien ne sont pas involontaires; ce sont en général des événements planifiés et dirigés par des gens qui ont des objectifs bien précis. En fait, j'ai ici des exemplaires d'une page Web. L'un des colloques est intitulé « A Farewell to Israel: The coming break-up of North American Zionism ». Un autre s'intitule: « High Schools Against Israeli Apartheid » et est destiné uniquement aux élèves du secondaire, mais il a lieu sur un campus universitaire.

Monsieur Levy, j'aimerais attirer votre attention sur cette question, car vous avez mentionné que votre faculté et vos étudiants ne croient pas que vous devriez mettre fin aux activités de la semaine contre l'apartheid israélien. Quand vous connaissez les motivations de certains, comment pourrez-vous empêcher l'arrivée massive de gens et l'intimidation flagrante qui l'accompagne — M. Lowy a parlé des incidents de ce genre qui se sont produits à Concordia — si vous permettez la tenue de cet événement?

**Le président:** Nous allons entendre M. Steiner, puis M. Lowy, et je présume que M. Levy voudra également prendre la parole sur cette question.

Robert.

**M. Robert Steiner:** Merci beaucoup, monsieur le président.

D'abord, je tiens à préciser que je n'ai pas utilisé le mot « involontaire ». Ce n'est pas un terme que j'emploierais pour qualifier ces incidents. Ce que j'ai dit, c'est que les gens ne se sont pas retrouvés par hasard au milieu des incidents dont nous parlons.

Je ne crois pas que la semaine contre l'apartheid israélien soit le genre d'événement auquel on assiste par hasard; ce ne peut pas être fortuit, car il faut une certaine planification. Cela dit, et je ne parle encore une fois que de mes trois campus, j'aimerais vous expliquer ce qu'est la semaine contre l'apartheid israélien et comment elle se déroule chez nous. C'est peut-être différent ailleurs, comme à McMaster, je ne sais pas.

Je réponds à la question générale du comité, qui est de savoir s'il y a un environnement d'intimidation systématique et flagrante à l'égard des étudiants juifs. Permettez-moi de vous donner un aperçu, un peu à la façon d'un baromètre, de la semaine contre l'apartheid israélien — parce que je m'y rends, malheureusement.

À l'Université de Toronto, la semaine contre l'apartheid israélien se déroule autour d'une table d'environ cette taille — qui fait environ deux mètres de long — à laquelle trois personnes sont assises; l'événement se tient dans notre pavillon des arts et des sciences durant quatre jours. C'est l'une des douze ou treize tables qui sont utilisées dans ce pavillon chaque jour pour différentes activités. Aux autres tables, il y a des ventes de pâtisseries, des collectes de fonds et des campagnes pour diverses causes. Habituellement, ces tables se trouvent dans un coin, les visiteurs sont peu nombreux et il n'y a qu'une ou deux personnes derrière chaque table.

Durant la semaine contre l'apartheid israélien, il y a habituellement deux événements, parce que les organisateurs partagent cette semaine, si vous voulez, entre les différents campus de Toronto. Ils se tiennent à 20 heures dans une salle de conférence difficile d'accès — à ma connaissance, dans l'un des pavillons d'ingénierie —, et environ 80 personnes y assistent, dont la plupart sont des gens qui accompagnent le groupe.

L'année dernière, lorsque j'y ai assisté, il s'est produit un incident le premier soir qui a donné lieu à des plaintes. Dès le matin suivant, la haute direction a rencontré les organisateurs, fixé des limites et indiqué que ce genre de comportement était inacceptable. Le soir suivant, à l'événement auquel je devais assister assis dans l'auditoire, les organisateurs se sont levés et ont déclaré à trois reprises au début de l'événement que toute manifestation d'antisémitisme ne serait pas tolérée. Tout s'est déroulé dans le calme — ce ne fut pas très instructif, mais tout le monde est resté calme.

Voilà; c'est ainsi que se déroule la semaine contre l'apartheid israélien. Bien franchement, l'élément dominant pour moi durant cette semaine, c'est le grand nombre de lettres que nous recevons des membres de notre communauté — des membres du corps professoral, dont plusieurs ne travaillent pas sur le campus, mais enseignent dans les hôpitaux, et de l'ensemble de la communauté —, qui sont toutes importantes, et auxquelles nous prenons toujours le temps de répondre. Il s'agit de la plus grande partie de mon travail et de nos tâches administratives durant cette semaine.

Je tiens donc à rassurer le comité: il est faux de prétendre qu'une foule de personnes sont transportées à l'Université de Toronto afin d'intimider les étudiants juifs, ne serait-ce que pendant une semaine. Ce n'est vraiment pas le cas.

● (0935)

**M. Fred Lowy:** Je crois qu'il est important de faire une distinction entre les activités que les étudiants juifs considèrent comme critiquables et l'antisémitisme actif. Il ne fait aucun doute qu'il y a beaucoup de gens qui s'opposent à certaines politiques du gouvernement israélien, mais qui ne haïssent pas les Juifs, et je ne crois pas que ce soit de l'antisémitisme. Il y a aussi, évidemment, des gens qui haïssent les Juifs ou qui ont un comportement qui nous porte à le croire et qui commettent des actes haineux — ils sont peu nombreux, mais il y en a sur le campus — et parfois, ils dissimulent leur opinion à propos des Juifs dans une diatribe anti-israélienne. Ils peuvent être intimidants.

Toutefois, le troisième groupe peut être encore plus intimidant, car pour des motifs politiques plutôt que raciaux ou religieux, il s'oppose non seulement aux politiques israéliennes, mais à l'existence même de l'État d'Israël; il rejette tout propos positif au sujet d'Israël; il est prêt à présenter de faux arguments, et il critique Israël — en fait, il lance des attaques ciblées contre Israël et les dirigeants israéliens, sans référence au contexte ni objectivité. Quand ces personnes expriment haut et fort leurs points de vue, ce peut être intimidant pour les étudiants juifs. Mais je crois que ce troisième groupe est relativement petit dans la plupart des campus, sinon tous, et qu'il peut être contenu grâce aux mesures dont vient de parler M. Steiner.

**Le président:** Merci.

Monsieur Levy, souhaitez-vous faire un commentaire?

**M. Sheldon Levy:** C'est une question difficile, et je vais essayer de rassembler mes idées.

Je ne suis pas en désaccord; en fait, lorsque M. Lowy parlait, je hochais la tête en signe d'approbation.

Il est très clair, d'après ce que j'ai constaté, que la semaine contre l'apartheid israélien crée un vif malaise chez les étudiants juifs et à la faculté. Cela ne fait aucun doute. Selon moi, ils reconnaissent tout de même que cela fait partie des libertés que les universités accordent et encouragent lorsqu'il s'agit de critiquer les gouvernements et leurs actions, et le gouvernement israélien ne fait pas exception. Néanmoins, ils se sentent mal à l'aise parce qu'il s'agit d'un gouvernement juif et qu'ils sont Juifs.

Cependant, comme je l'ai dit, même eux ne croient pas que la solution est d'annuler l'événement. Nous le suivons de très près, chaque minute de chaque jour. Cette semaine-là, c'est presque la priorité de l'administration de surveiller les activités et de veiller à ce que le discours et les émotions soient contenus, comme mon collègue de l'Université de Toronto l'a indiqué.

Cela peut sembler facile, mais je crois que l'on doit reconnaître que c'est particulièrement difficile pour les étudiants juifs et les facultés qui estiment que l'administration devrait intervenir, mais personne ne sait de quelle façon, parce qu'ils reconnaissent eux-mêmes qu'il doit y avoir un équilibre entre permettre un événement et en empêcher la tenue. La liberté d'expression a cette qualité. Elle prend la place qu'on lui laisse, même si elle peut heurter les sensibilités. D'ailleurs, le fait d'empêcher un événement est la pire chose à faire, alors nous essayons toujours de trouver un juste équilibre.

À l'instar de mon collègue de l'Université de Toronto, je ne voudrais pas donner l'impression aux membres du comité que nous ne maîtrisons pas la situation. Je ne connais pas la grandeur de notre table, mais dans une certaine mesure, la plus petite table fera toujours, pour des raisons bien évidentes... Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'un point de vue non partagé, pour des raisons bien

compréhensibles. Ce n'est pas la grandeur de la table qui compte, ce sont les mots utilisés: apartheid israélien. Pourquoi critique-t-on Israël et pas les autres États?

Nous n'avons pas de réponse à donner à nos collègues, mais leurs inquiétudes sont légitimes. Comme l'a dit l'un d'eux, nous essayons de trouver un équilibre et de nous pencher sur cette question. Je ne voudrais pas que quiconque croie que les gens arrivent par bus entiers et que c'est le chaos. C'est tout le contraire.

● (0940)

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Levy. Nous comprenons tout à fait que vous n'avez pas pu venir en raison du brouillard.

Puisque nous souhaitons entendre également le professeur Patrick Monahan, nous allons devoir, malheureusement, mettre fin à l'appel afin d'entrer en communication avec lui. Nous espérons que M. Robert Steiner, M. Fred Lowy et Mme Francine Page pourront rester avec nous durant la deuxième partie de notre séance.

Nous vous remercions beaucoup de votre leadership et de vos observations.

**M. Sheldon Levy:** Merci beaucoup. Au revoir.

**Le président:** Nous allons maintenant faire une pause de cinq minutes afin de joindre M. Patrick Monahan.

● (0940)

\_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

● (0945)

● (0950)

**Le président:** Patrick, nous sommes très heureux que vous soyez avec nous. Je crois que vous avez eu de la difficulté à venir en raison du brouillard. M. Sheldon Levy a connu le même problème, mais il vient de faire son exposé et il a pu rester avec nous durant environ une heure et demie pour répondre à nos questions.

Pourrez-vous rester avec nous durant au moins une heure?

**M. Patrick Monahan (à titre personnel):** J'aimerais me libérer avant 11 heures, car j'ai un autre engagement à cette heure.

**Le président:** Nous terminerons probablement juste avant 11 heures, de toute façon. Je vous remercie beaucoup. Nous sommes heureux de votre participation.

Nous allons écouter votre exposé, puis celui de Mme Francine Page, de l'Université d'Ottawa. Après quoi, nous entamerons une série de questions.

**M. Patrick Monahan:** Qui est présent?

**Le président:** Il y a M. Robert Steiner, de l'Université de Toronto, et M. Fred Lowy, président émérite de l'Université Concordia, se joindra également à nous. Il vient tout juste de sortir pour une minute.

**M. Patrick Monahan:** D'accord, mais à qui suis-je en train de parler?

**Le président:** Je suis le président, Mario Silva. Sont également présents les députés Scott Reid, Jeff Watson et Dave Van Kesteren, ainsi que Carolyn Bennett et Ken Dryden. Nous avons quatre autres personnes avec nous, mais elles ont dû se rendre à une réunion de comité. Nous sommes actuellement six dans la pièce.

Cela vous aide-t-il?

**M. Patrick Monahan:** Oui, merci.

**Le président:** Merci.

Vous pouvez commencer votre exposé.

**M. Patrick Monahan:** Je vais faire des observations préliminaires, et ensuite nous pourrions échanger nos points de vues.

Bien évidemment, je n'ai pas entendu ce qu'avait à dire le président Levy, alors je ne sais pas exactement quel a été le point de mire de la discussion, mais permettez-moi de dire à titre d'introduction que les conflits entourant le Moyen-Orient et le débat sur le conflit armé au Moyen-Orient sont devenus les enjeux les plus difficiles pour la libre expression sur les campus universitaires, à mon avis, depuis une dizaine d'années.

Je dirais que la difficulté venait du fait que, d'un côté, nous défendons résolument le principe de la libre expression et, partant, de par la loi et aussi par principe, nous sommes résolu à encourager et à favoriser l'expression du plus vaste éventail possible d'opinions, même sur les sujets controversés et même quand les déclarations faites sont susceptibles d'offenser des auditeurs ou d'autres personnes. D'un côté, nous souscrivons sans réserve à cette valeur, mais en même temps nous tenons tout aussi résolument à avoir un environnement d'apprentissage dans lequel nous voulons en priorité protéger les étudiants vulnérables contre l'intimidation et le harcèlement de la part d'autres personnes, étudiants ou autres — ce pourraient même être des membres du corps professoral, ou d'autres — mais qui soit aussi favorable au libre examen, un environnement où on peut poser des questions, pondérer, réfléchir et changer aussi d'avis.

Quand le sujet de l'heure est aussi brûlant que le Moyen-Orient, un sujet qui suscite de grandes passions et des avis tranchés, nous assistons souvent à un conflit direct entre groupes d'étudiants. D'autres étudiants en sont intimidés, et c'est ce qui fait qu'il nous est très difficile de maintenir notre engagement à l'égard de la libre expression et de composer avec certains de ces problèmes.

Je crois bien que vous avez entendu parler d'au moins un de nos étudiants, ici, à York. Nous avons connu notre lot de problèmes, je suppose, c'est le moins que l'on puisse dire, mais l'année dernière il y a eu chez nous des incidents particulièrement difficiles et troublants.

Lors de l'un de ces incidents, plusieurs étudiants se sont sentis intimidés et menacés et se sont barricadés dans un bureau de notre centre étudiant. Cet incident est survenu à la suite d'une grève pendant laquelle certains étudiants ont remis en question le leadership du gouvernement étudiant ici. Cela ne concernait aucunement le Moyen-Orient, et la question n'a pas été ainsi présentée, mais plusieurs étudiants concernés étaient aussi membres de l'organisation Hillel sur le campus, et en fin de compte ils ont battu retraite et se sont réfugiés dans les locaux d'Hillel. Quand ils ont pu partir, il a fallu les faire escorter par la police. Apparemment, des insultes auraient été lancées, et certains étudiants auraient proféré des insultes dehors alors que ces étudiants parlaient. C'était évidemment une situation tout à fait inacceptable pour eux.

Tout de suite après cela, il y a eu une vaste manifestation à Vari Hall, le plus grand lieu de rassemblement, ici. C'est arrivé le 12 février de l'année dernière. La situation a soulevé diverses

difficultés, parce que des groupes d'étudiants s'invectivaient les uns les autres. La colère grondait, et c'était aussi intimidant pour d'autres étudiants, qui devaient naviguer parmi cette foule.

● (0955)

Alors en conséquence de ces incidents en particulier, le président Shoukri, le président de l'Université York, a mis sur pied un groupe de travail et m'a demandé — j'étais encore, à l'époque, le doyen de l'école de droit, mais j'avais été nommé vice-recteur — de présider ce groupe de travail, composé de membres du corps professoral, d'administrateurs et d'étudiants, pour entendre les étudiants, les rencontrer, recevoir les témoignages de la communauté et essayer de modéliser et concevoir des mécanismes pour régler certains de ces problèmes et favoriser un dialogue respectueux sur le campus.

C'est donc ce que nous avons fait. Nous avons eu des audiences et reçu des témoignages par écrit. Nous avons rencontré des représentants de groupes d'étudiants, dont les groupes d'étudiants juifs. Nous avons aussi rencontré des représentants d'autres groupes — par exemple, l'association des étudiants musulmans. Il y a une organisation appelée Students Against Israeli Apartheid, les étudiants contre l'apartheid en Israël; nous les avons aussi rencontrés.

À la suite de tout cela, nous avons rédigé un rapport qui a eu l'appui unanime des membres du groupe de travail et que le président a avalisé en bout de ligne, lequel proposait plusieurs choses. L'une d'elles était que, pour favoriser un dialogue respectueux, l'université crée un comité permanent qui, en fait, inviterait les conférenciers au campus pour constituer des tribunes sur lesquelles pourrait avoir lieu un échange respectueux, notamment sur les questions entourant le Moyen-Orient, mais pas seulement elles.

Nous avons aussi proposé et réalisé ce que nous estimons être une application plus efficace de certaines de nos politiques, particulièrement, par exemple, en ce qui concerne le code de conduite des étudiants, alors qu'avec l'ancien système, c'était plutôt un processus fondé sur les plaintes, et le temps que prenait le traitement des plaintes... Par exemple, une plainte avait été formulée au sujet de l'incident du 11 février au centre des étudiants. Il aura fallu environ trois mois pour la régler. De fait, on a conclu qu'il y avait eu infraction au code de conduite des étudiants dans ce cas, mais il a fallu beaucoup de temps pour parvenir à régler la question et on trouvait qu'il ne faudrait pas attendre que quelqu'un se plaigne, et que ce genre de question devrait plutôt être réglé dans le cadre de la procédure normale d'application des règles.

Nous avons donc une nouvelle procédure d'application du code de conduite des étudiants, et nous pensons qu'elle sera efficace, mais il est encore tôt pour le dire. Elle n'est entrée en vigueur que le mois dernier. Nous appliquons aussi mieux nos politiques sur l'emploi temporaire des locaux, les règlements portant sur le temps, le lieu et la méthode, pour assurer l'emploi adéquat des locaux.

Nous apportons divers changements à Vari Hall, avec l'appui sans réserve des étudiants, pour créer un environnement qui favorisera, à notre avis, un meilleur emploi des lieux par les étudiants. C'est en train de se faire.

Alors que je pense que nous faisons des progrès sur ces plans. Toutefois, ce sont des situations difficiles, et je pense qu'elles le sont pour toutes les universités du Canada.

Je sais que vous voulez en discuter, mais je voudrais seulement terminer en disant que — en m'exprimant au nom de l'université — je m'inquiète beaucoup de ces déclarations ou commentaires publics qui ont été faits sur diverses tribunes, ou peut-être par divers médias, au sujet de l'Université York. Je pense qu'ils ont pris le prétexte de certains incidents ou problèmes qui sont survenus pour — je pense que le terme diaboliser pourrait être un peu fort — caractériser l'université comme étant inamicale à l'égard des étudiants juifs, une espèce de foyer de l'antisémitisme. C'est parfaitement faux.

Nous comptons sur les leaders politiques, comme vous, les leaders de la communauté, les organisations communautaires, pour faire preuve de leadership, d'équilibre et de modération dans l'expression de leurs points de vue, par opposition à l'expression d'opinions extrêmes qui ne s'appuient sur rien de concret. Le problème, c'est que cela peut créer ce que j'appellerais une vision que d'autres adoptent, qui n'ont jamais mis les pieds sur le campus ici, mais qui se prétendent des experts de l'atmosphère sur notre campus. Je trouve que c'est injuste. De fait, c'est injuste non seulement pour l'université mais aussi pour les étudiants, parce que c'est ce qui sème la peur, la dissidence, et qui jette de l'huile sur le feu du conflit.

• (1000)

Dans tous les rapports que vous rédigerez ou les discussions que vous aurez sur le sujet, monsieur le président et membres du comité, nous vous demandons avec insistance de faire preuve du leadership que certains députés ont affiché relativement à ces enjeux. D'ailleurs votre comité, en se penchant sur la question, fait preuve de leadership. C'est un sujet de préoccupation pour nous. Bien évidemment, je m'exprime en tant que représentant de cette université. Nous espérons que votre rapport et les travaux de votre comité n'iront d'aucune façon attiser le problème.

C'est tout pour mes observations préliminaires, et je discuterai avec plaisir de tout aspect particulier dont veulent traiter les membres du comité.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Monahan.

Nous allons maintenant entendre Francine Page, puis nous passerons aux questions.

[Français]

**Mme Francine Page (à titre personnel):** Si vous voulez me poser des questions en français, sentez-vous bien à l'aise de le faire. Je vais aussi m'exprimer en anglais, étant donné que je suis plutôt anglophone.

[Traduction]

Je travaille pour le Centre d'équité en matière des droits de la personne de l'Université d'Ottawa. Comme vous l'ont dit d'autres personnes autour de la table, je suis en fait payée par la Fédération des étudiants et étudiantes de l'Université d'Ottawa.

Pour situer un peu le contexte de l'Université d'Ottawa comparativement à d'autres universités, nous sommes l'une des seules universités du Canada qui n'ait pas de politique ni de procédure en matière de discrimination. Nous n'avons pas non plus de politique sur les accommodements, ni en matière de religion.

Notre tâche consiste en partie à offrir un service à deux niveaux. Nous travaillons directement avec les clients — les étudiants — qui ont été victimes de discrimination ou de harcèlement sur le campus. Nous examinons aussi les enjeux systémiques. L'absence de politiques et de procédures présente effectivement un obstacle systémique quand on doit régler des questions liées à la discrimination.

Je dois préciser toutefois, en toute confiance, que je sais que des politiques et procédures ont été rédigées. Je les ai vues. Mais elles ne sont pas encore en vigueur. Je suis impatiente d'avoir des lignes directrices pour la communauté pour ce qui est de la discrimination.

Pour ma part, je suis à l'Université d'Ottawa depuis novembre 2007, et j'ai connu trois cas d'antisémitisme. L'un, dont je parlerai le plus, parce que nous en avons beaucoup parlé à la table... Je ne peux pas parler de l'antisémitisme en général sur le campus. J'ai connu trois cas de manifestation d'antisémitisme, mais je ne dirais pas que l'antisémitisme est généralisé sur le campus, comme vous l'avez aussi souligné.

Cependant, nonobstant la diversité des convictions religieuses, ce qui est très troublant, c'est la hausse de la discrimination fondée sur la religion depuis quelques années au Canada. Selon des statistiques qu'a émises le Barreau du Haut-Canada, sur 928 infractions aux droits de la personne — il s'agit aussi de crimes motivés par la haine — 43 p. 100 étaient fondées sur la religion. De plus, en 2002, un sondage a révélé que le plus gros pourcentage des personnes ciblées par les crimes motivés par la haine étaient les juifs.

• (1005)

Nous constatons qu'il y a motif à préoccupation dans notre macrocosme et qu'il se manifeste dans notre microcosme sur les campus aussi.

La Cour suprême a fait remarquer que la dissémination de la haine enfreint la garantie de liberté d'expression. Il est vraiment important de pouvoir discuter de questions controversées sur le campus, mais il est important aussi de condamner toutes les formes d'intolérance religieuse, qui s'expriment par la discrimination, le harcèlement et les crimes motivés par la haine à l'égard de n'importe quel groupe.

L'étude théorique devrait s'efforcer de promouvoir et de favoriser la compréhension entre les religions. C'est ce que nous avons entendu aujourd'hui à cette table.

Pour notre part, nous avons adopté de nombreuses mesures proactives pour lutter contre la discrimination et le harcèlement sur notre campus. Nous avons un programme dit d'espace positif où nous assurons la formation de quelque 5 000 étudiants par année. Notre cours University 101: Transition Guide to University, ou Université 101, guide de la transition à l'université, porte sur l'importance de l'inclusion et de la diversité. Nous enseignons à tous les nouveaux venus et tous les étudiants en résidence leurs droits et responsabilités, et nous y traitons de tous les motifs interdits, décrits dans le code des droits de la personne de l'Ontario.

Nous avons participé à une nouvelle campagne. C'est une campagne sur le changement social, mais elle a été assez décevante en un sens, et j'expliquerai plus tard pourquoi. C'est la campagne sur le « droit au respect ». Le Dr Holly Johnson en prend la mesure. Ce sera, on espère, probablement quelque chose du genre de la campagne « Ne consommez pas d'alcool si vous conduisez ». Donc, en ce qui concerne le droit au respect sur le campus, il s'agit de ce qu'il faut pour faire une différence afin d'assurer un environnement inclusif, où les étudiants peuvent étudier sans se buter aux obstacles constitués par des pratiques discriminatoires. Et cela a été un merveilleux effort concerté entre l'Association des étudiants de deuxième cycle, la Fédération des étudiants et étudiantes de l'Université d'Ottawa et d'importants partenaires de l'Université d'Ottawa — les agents de l'équité, les services de protection, etc.

Cette campagne a deux volets. L'une vise les étudiants et l'autre les employés eux-mêmes. La campagne axée sur les employés n'a pas été prête à temps pour le lancement. Je répète que pour créer ce climat de respect sur tous les campus, tout le monde devrait entendre les messages-clés, soit que tout le monde a droit au respect.

Puisque nous parlons beaucoup des étudiants, nous avons eu des cas de racisme entre étudiants, et il y en a eu aussi entre professeurs et élèves, alors c'est signe que toute la communauté a besoin d'éducation sur ces questions.

J'ai rédigé rapidement quelques recommandations, et elles pourront être le point de départ d'une discussion. Il est reconnu que l'antisémitisme est une infraction aux droits de la personne, et que l'on condamne tous ces types de manifestations. Il est important de recueillir des données et des statistiques aussi de sorte que lorsque nous avons ces discussions, nous pouvons parler franchement de ce qui se passe réellement sur le campus. Malheureusement, je ne parle que des cas qui ont été portés à notre attention. Nous sommes un centre des jeunes, comme je l'ai dit tout à l'heure, alors certains étudiants s'adresseront au service de protection quand ils se sentiront intimidés. D'autres pourraient s'adresser à l'administration. Je ne pense pas que nous ayons une idée tout à fait juste de ce qui se passe sur le campus.

Il est important d'assurer la formation de nos services de protection relativement aux crimes motivés par la haine, afin de faire en sorte que les politiques et procédures favorisent la sécurité, le respect et l'absence de discrimination, notamment d'antisémitisme, sur les campus. L'éducation et la formation sont la clé de la promotion du dialogue entre religions.

Pour nous-mêmes, nous avons demandé à la ville d'Ottawa de déclarer la journée du 10 décembre comme la journée des droits de la personne, puisque c'est déjà la Journée internationale des droits de l'homme, mais cela ne s'est pas fait dans notre propre ville. La proclamation a été faite en 2008 et nous continuons de tenir des activités ce jour-là pour faire la promotion des droits de la personne.

Au sujet de la promotion du dialogue entre religions, nous avons eu l'année dernière un symposium intitulé « Diversity and Accessibility on Campus », la diversité et l'accessibilité sur le campus. Le sénateur Oliver est venu y parler de la réalité du racisme sur les campus. C'est un excellent conférencier. Peut-être le comité pourrait-il l'inviter aussi. Nous tenons un dialogue interconfessionnel le 21 janvier. Il est important aussi d'éviter d'élever certaines religions au-delà d'autres et aussi de penser en termes d'accommodements neutres. Et bien évidemment, c'est clair qu'il est important d'avoir des politiques et procédures en matière d'accommodement relativement aux religions.

Ce n'est que pour donner le ton de l'échange.

•(1010)

**Le président:** Merci beaucoup pour votre présentation.

Patrick, nous éprouvons des difficultés techniques.

**M. Patrick Monahan:** D'accord. Attendez un moment.

**Le président:** D'accord.

Est-ce mieux? Peut-être que si vous parlez un peu, les interprètes pourraient me signaler si c'est mieux.

**M. Patrick Monahan:** Je vais devoir vous rappeler d'un autre numéro. Celui-ci ne va pas.

**Le président:** Est-ce vous êtes sur une ligne Internet, un balado?

**M. Patrick Monahan:** Je devrai vous appeler sur un autre téléphone, si vous voulez bien.

**Le président:** D'accord, si vous le pouvez, ce serait excellent, parce qu'il devient de plus en plus difficile pour les interprètes de vous suivre...

**M. Patrick Monahan:** D'accord, je vous rappelle au même numéro dans une minute.

**Le président:** D'accord, merci beaucoup.

Je m'excuse auprès des membres ici présents, mais voilà quelques-uns des défis que présente la technologie.

Nous avons des questions, mais je ne suis pas sûr si nous devrions...

Patrick? Oui, Patrick?

**M. Patrick Monahan:** Oui.

**Le président:** Est-ce mieux?

Les interprètes m'indiquent que c'est parfait. Merci beaucoup.

Nous voici à la période des questions. Carolyn Bennett prendra la parole la première.

Les membres pourraient indiquer à qui s'adressent leurs questions, soit à tous les témoins, soit à un seul en particulier, afin que Patrick Monahan sache s'il est concerné.

Carolyn Bennett.

**L'hon. Carolyn Bennett:** J'aimerais que les témoins abordent la question des communications en ligne.

Monsieur Monahan, bien que j'aie visité le campus de l'Université York, le lieu qui me préoccupe le plus est virtuel. Des étudiants de York sont venus dans mon clavardoir MSN du dimanche soir, sans égard au sujet de discussion, pour y ajouter « apartheid d'Israël » à titre d'intervention concernant tout nouveau commentaire. La situation a persisté pendant des mois jusqu'à ce que d'autres participants me demandent de bloquer ces gens. Ce genre d'intimidation survenant en ligne peut rendre la communication difficile, blessante et angoissante au point que des personnes estiment ne pas pouvoir participer à un clavardage.

C'était habituellement la même personne qui revenait chaque semaine avec un nom différent. Une fois, il m'a expliqué que si je n'entendais pas raison et refusais d'arrêter de soutenir l'apartheid d'Israël, les 20 personnes avec lui dans la pièce s'occuperaient toutes de mon cas à la prochaine élection ou d'une autre manière.

J'aimerais savoir si l'une ou l'autre des universités que vous représentez estime qu'il y a un code de conduite en ligne à respecter, en termes d'intimidation ou de comportement approprié des étudiants, ou si vous avez eu des plaintes à ce sujet.

**M. Robert Steiner:** Je peux commencer en répondant très rapidement...

**Le président:** Patrick doit vous entendre.

**M. Robert Steiner:** Monsieur Monahan, ici Rob Steiner, vice-président adjoint, Université de Toronto.

Pour répondre à la question, je crois que notre code de conduite des étudiants s'applique à tous les moyens de communication. Je suppose qu'il est aussi question de champ de compétence, selon que nous hébergeons le site Web ou non.

À l'occasion, il est arrivé que des membres de notre population étudiante ou de notre corps professoral utilisent notre serveur de liste de diffusion pour promouvoir des activités prétendument au nom des départements. Nous gérons ces situations comme des questions de discipline en donnant un avertissement, souvent en disant seulement « Vous ne pouvez pas utiliser notre serveur de liste dans cet objectif. Merci de cesser cette pratique. » Ensuite, nous envoyons une note d'information aux diverses personnes qui ont reçu le message illégitime pour les informer qu'il ne s'agit pas d'une activité associée à l'Université de Toronto. C'est très différent de ce dont vous avez parlé. Cela dit, je n'ai pas reçu de plaintes à propos de ce genre de comportement, madame Bennett.

• (1015)

**M. Patrick Monahan:** Voulez-vous que je réponde à la question? J'en serais heureux.

**Le président:** Oui, allez-y. Merci.

**M. Patrick Monahan:** Vous soulevez une question très importante et beaucoup plus complexe à bien des égards, madame Bennett. Cela dit, nous n'avons pas reçu beaucoup de plaintes au sujet d'incidents relatifs à la question israélo-palestinienne dans ce contexte. Nos problèmes d'antisémitisme sont survenus dans des lieux publics.

Internet est un lieu d'échange très inhospitalier. Pour commencer, on y navigue souvent sous le couvert de l'anonymat, ce qui rend la nature de la communication des clavardeurs très différente de celle d'une discussion ayant lieu dans une salle de cours ou se déroulant en face-à-face. Les utilisateurs de clavardoirs sont désinhibés et manquent à toute règle de civilité. Le recours aux injures et aux attaques personnelles entre participants anonymes d'une telle activité est véritablement à couper le souffle.

Le code de conduite de toute université s'applique sans aucun doute aux étudiants qui, dans le cadre de leurs études, publient quoi que ce soit dans des sites Web. Normalement, nous ne régissons pas le comportement des gens qui, bien qu'ils soient étudiants, se prêtent à des activités ne concernant pas l'université.

Cependant, la participation involontaire dans un environnement virtuel n'est pas notre plus grande préoccupation. Par « participation involontaire », je fais référence au fait d'être soumis à certaines formes de discours ou à certains messages non souhaités. Les circonstances entrent en ligne de compte. Nous essayons d'éliminer ou d'endiguer ce phénomène qui fait dire aux étudiants: « Écoutez-moi bien, ce débat ne m'intéresse pas et je ne veux pas y prendre part. Je veux vaquer à mes occupations. Je suis ici pour étudier les mathématiques, l'économie, la sociologie ou Dieu c'est quoi. Les discussions sur des sujets variés ne me concernent pas. Je ne devrais pas avoir à subir ces inconvénients. » Nous essayons de régler ces problèmes afin d'éviter que les participants se fassent prendre dans des débats.

Par contre, les gens qui ne désirent pas suivre une discussion sur Internet n'ont qu'à ne pas s'y connecter. Également, si un agitateur s'efforce de dévier le sujet de la manière que vous avez décrite, il faut l'en empêcher.

Les étudiants qui s'intéressent vivement à ces questions sont relativement peu nombreux dans l'ensemble de la population étudiante. Toutefois, même une petite fraction de 50 000 étudiants peut se chiffrer en centaines. Toujours est-il que, malgré son petit nombre, et je serais surpris qu'il y ait 20 agitateurs dans la pièce, un groupe de fauteurs de trouble peut certainement être très tenace. Comme vous l'avez mentionné, il s'avère vraiment difficile de les écarter des discussions.

**Le président:** Merci beaucoup.

Jeff Watson.

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci, bien sûr, à nos témoins de leur participation.

Je souhaite entamer la discussion, car j'ai de la difficulté à cerner les enjeux. Commençons, si vous le voulez bien, par ce qui est le plus important à mon avis.

Le comité doit circonscrire la notion d'antisémitisme dans son rapport. Il a été recommandé que nous adoptions la définition pratique de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes comme fondement de notre réflexion à l'égard de l'antisémitisme au Canada.

Premièrement, et je veux que tous les témoins se prononcent, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes vous est-il familier? Deuxièmement, connaissez-vous bien la définition de l'antisémitisme qu'a formulée cet organisme? Finalement, est-ce celle que vos universités utilisent en général, et particulièrement dans ses politiques sur le sujet?

Qui veut commencer? Monsieur Monahan, peut-être. Les témoins ici présents suivront.

• (1020)

**M. Patrick Monahan:** L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes m'est familier. Par contre, je ne connais pas par coeur sa définition de l'antisémitisme. Je ne l'ai pas en main, donc je ne peux pas vraiment la commenter. Il me faudrait la définition précise.

**M. Jeff Watson:** Pourriez-vous fournir au groupe d'enquête la définition d'antisémitisme dont l'université se sert pour établir ses politiques?

**M. Patrick Monahan:** Je pourrais certainement essayer de le faire. Je ne l'ai pas devant moi, mais je peux certainement m'efforcer de vous fournir notre... Nous possédons une politique contre la discrimination, des codes de conduite, etc., et je peux assurément fournir ces documents au comité.

**M. Jeff Watson:** Merci, professeur.

D'autres membres du groupe d'enquête aimeraient-ils répondre aux mêmes questions?

**M. Fred Lowy:** Je n'ai pas la définition devant moi en ce moment mais, si je me souviens bien, je l'approuve. Je crois que cette définition est utile.

Je pense qu'il est important de souligner que, si par antisémitisme on entend une attitude qu'une personne arbore — et qui transparaît parfois dans ses paroles —, il est impossible de régler cela. Cependant, on peut régler les actions. Si les attitudes se traduisent par...

**M. Jeff Watson:** Avec tout le respect que je vous dois, docteur Lowy, je ne cherche pas à entamer un débat sur les mérites de la définition. Je veux simplement savoir si vous connaissez le groupe et la définition qu'il utilise, et si celle-ci correspond à la vôtre. C'est ce que j'essaie d'établir pour commencer.

D'autres membres du groupe d'enquête souhaitent-ils répondre à cette question? Monsieur Steiner, madame Page?

**Mme Francine Page:** Je connais la définition, mais pas celle que l'Université d'Ottawa utilise. Dans mon travail, je me réfère toujours aux lois provinciales lorsque ces questions sont abordées.

**M. Jeff Watson:** D'accord.

Monsieur Steiner.

**M. Robert Steiner:** Je ne connais ni la définition, ni l'organisme, mais j'imagine que d'autres responsables de l'Université de Toronto les connaissent.

Habituellement, nous définissons les diverses formes que prennent le racisme et la discrimination lorsqu'un groupe nous fait savoir qu'il se sent vulnérable. Si ses membres déclarent qu'ils se sentent inquiets, nous prenons cela très au sérieux. C'est notre point de départ. Les crimes haineux sont définis, mais nous laissons à la police et à la Couronne le soin de déterminer ce qui en constitue un. Dans notre travail, nous parlons d'abord aux membres du groupe vulnérable et nous leur demandons ce qu'ils ressentent, peu importe qu'il y ait une définition officielle ou non.

**M. Jeff Watson:** Je pense que, pour de nombreuses raisons, il est important de s'entendre sur une définition. Si nous voulons être en mesure de compiler ou de comparer des statistiques, elles doivent être faciles à comprendre et à interpréter parce que nous avons recours à la même définition. Si ce n'est pas le cas, certains aspects pourraient nous échapper, ou nous pourrions ne pas saisir l'étendue du problème.

Je pense que c'est M. Manfred Gerstenfeld qui a déclaré devant le comité que le Canada, ainsi que le Royaume-Uni — et je pense qu'il a mentionné un autre pays dont le nom m'échappe en ce moment — étaient des pionniers en matière d'antisémitisme sur les campus. Il est même allé plus loin en laissant entendre que les étudiants juifs évitaient de plus en plus l'Université York. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit, les incidents ne se produisent peut-être pas sur le campus, mais les gens évitent le campus pour ces raisons.

J'aimerais que le professeur Monahan réagisse aux deux points que j'ai soulevés. Considère-t-il que le Canada est un pionnier en matière d'antisémitisme sur les campus, et est-il au courant ou convient-il que les étudiants juifs évitent de plus en plus l'Université York?

Ensuite, j'aimerais que les autres membres du groupe d'enquête répondent seulement à la première question, à savoir si le Canada est un pionnier international en matière d'antisémitisme sur les campus.

**M. Patrick Monahan:** Je vous remercie de votre question. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion d'y répondre.

D'abord, je ne connais pas le témoin auquel vous avez fait allusion. Je présume que le titre de « pionnier en matière d'antisémitisme » était un genre de prix Citron. En d'autres termes, nous ne sommes pas vraiment des pionniers dans le sens positif du terme.

Je ne peux pas formuler d'observations d'un point de vue international, car je ne suis pas en mesure de juger à cette échelle. Par contre, je peux vous dire que je ne pense pas que notre université... Et, en toute honnêteté, je n'apprécie pas que des personnes qui ne l'ont peut-être jamais fréquentée émettent des commentaires de ce genre. J'ignore ce sur quoi il se base pour insinuer que les étudiants juifs évitent le campus.

Certes, je pense que notre université, de même que toutes les universités d'Amérique du Nord, éprouve des difficultés. Il ne fait

aucun doute qu'il y a certains obstacles à surmonter et qu'il ne faut, en aucun cas, les minimiser. Je n'ai pas remarqué que les étudiants juifs évitaient le campus. Mais je sais que si des gens font des déclarations irresponsables et qu'elles sont répétées par des chefs de file crédibles, cela pourrait bien avoir des répercussions sur les étudiants. Ce n'est pas parce que les étudiants devraient craindre de fréquenter l'université; on leur dit qu'ils devraient avoir peur de la fréquenter, alors ils s'abstiennent de le faire.

Je ne dispose d'aucun renseignement indiquant que les étudiants juifs évitent notre université. Nous avons reçu beaucoup de demandes d'inscription cette année. En fait, nous avons plus d'inscriptions cette année que nous en avons eu l'année dernière. Nous ne nous attendions pas à cela. Nous pensions que la grève de l'année dernière aurait nui aux inscriptions, et non ce qui se passe au Moyen-Orient.

Nous avons mené certaines études sur l'opinion publique et nous avons constaté qu'en général, la situation au Moyen-Orient n'était pas un facteur déterminant dans la décision des étudiants. Les questions entourant le conflit de travail et ses répercussions jouaient un rôle beaucoup plus important.

Franchement, je dois désapprouver les commentaires de ce genre, à moins que le professeur ait lui-même procédé à des analyses — ce dont je doute beaucoup — lui permettant de faire des déclarations de cette nature.

• (1025)

**M. Jeff Watson:** D'accord.

Les autres membres du groupe veulent-ils formuler des observations?

**M. Robert Steiner:** Je ne peux pas vraiment commenter l'état des universités à l'échelle nationale, monsieur Watson. Je suis ici en tant que représentant d'une seule université. J'ai entendu ce témoignage; je ne comprends pas ce que le professeur veut dire par « pionnier », en particulier si l'on considère que, dans certains pays du monde, les étudiants et les professeurs juifs ne sont pas autorisés à fréquenter l'université. Cela étant dit, je ne peux pas formuler d'observations sur ce qui passe dans d'autres universités du pays.

**M. Fred Lowy:** De même, je ne peux pas établir de comparaisons parce que je ne sais pas ce qui se passe dans le reste du monde. Certes, selon la documentation, les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada signalent effectivement des épisodes d'antisémitisme. Je soupçonne que c'est aussi le cas dans d'autres pays d'Europe, mais je ne dispose d'aucun renseignement me permettant de le confirmer.

**Mme Francine Page:** Je vous recommanderais probablement de communiquer également avec l'ACPDHMES, l'Association canadienne pour la prévention de la discrimination et du harcèlement en milieu d'enseignement supérieur. Ses membres sont en relation avec tous les agents d'équité qui travaillent sur les campus partout au Canada et qui pourraient probablement contribuer à répondre à votre question.

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Ken Dryden.

**L'hon. Ken Dryden:** Merci.

J'adresse ma question à M. Monahan. Certains des autres témoins nous ont expliqué à quoi ressemblait la semaine contre l'apartheid israélien sur leur campus et ont parlé du nombre d'activités, de leur nature, des tables de présentation, du nombre de participants, etc. Pourriez-vous nous dire à quoi ressemble la semaine contre l'apartheid israélien à l'Université York?

**M. Patrick Monahan:** Je peux vous dire à quoi elle ressemblait cette année. Auparavant je n'étais pas le doyen; je dirigeais l'école de droit, et je peux vous affirmer que la semaine contre l'apartheid israélien n'avait aucune incidence visible sur l'école de droit, mais je ne participais pas à l'administration centrale à ce moment-là.

Cette année, la semaine contre l'apartheid israélien a eu lieu. Les organisateurs de la semaine ont invité certains conférenciers à prendre la parole sur le campus. Les activités se sont déroulées dans des salles de classe du campus. Je ne sais pas exactement combien de personnes y ont assisté, mais l'auditoire comprenait des gens que les sujets intéressaient, qui ont écouté les conférenciers et qui ont participé à des discussions normales comme on s'attendrait à en observer sur un campus. Il y avait des tables parce que les groupes d'étudiants en avaient installées pour faire connaître et promouvoir les activités mais, en général, la semaine n'a pas engendré de conflits ou de confrontations majeures. Compte tenu de certains des problèmes dont nous avions entendu parler, l'événement s'est déroulé plutôt discrètement. Aucune activité de quelque sorte n'a eu lieu à Vari Hall, donc l'événement a été relativement tranquille.

Je suis conscient que les gens sont préoccupés par le message véhiculé par l'événement, mais pour ce qui est de sa nature, il a été relativement calme et sans incident majeur.

• (1030)

**L'hon. Ken Dryden:** Pour être un peu plus précis, approximativement combien d'étudiants pourraient y avoir assisté? Pensez-vous que l'auditoire comprenait également des gens qui n'étaient pas étudiants?

En outre, si l'événement de cette année était beaucoup plus calme, pourquoi, par exemple, l'était-il plus que l'année dernière?

Il semblerait que l'Université York a connu beaucoup plus de problèmes de ce genre que les autres universités du Canada. Pourquoi?

**M. Patrick Monahan:** Pour ce qui est du nombre de participants, je vais devoir obtenir ce renseignement. Je ne l'ai pas à portée de la main et je ne voudrais pas vous citer un chiffre au hasard. Je ne pense pas qu'il y avait énormément de participants, mais je n'en suis pas certain. Quelques-unes des conférences ont eu lieu dans des salles de classe assez grandes pour accueillir environ une centaine de personnes. Je ne sais pas si elles étaient pleines et j'ignore le nombre de personnes qui y ont assisté, mais je peux certainement vous revenir à ce sujet.

L'événement s'est-il déroulé plus calmement cette année que par le passé? Je ne sais pas si la semaine contre l'apartheid israélien a engendré plus de difficultés ou de perturbations au cours des années précédentes. Je sais qu'il y a eu des incidents sur le campus, mais j'ignore s'ils étaient liés à la semaine contre l'apartheid israélien. Donc, dans les faits, je ne sais pas si la semaine s'est déroulée différemment au cours des années passées. Je peux m'informer à ce sujet s'il est important ou approprié de le faire.

Abordons maintenant la question plus vaste qui a été soulevée concernant la raison pour laquelle l'Université York éprouve plus de difficultés que les autres universités. D'abord, notre campus est très vaste et l'université compte un très grand nombre d'étudiants. Certains d'entre eux — pas un énorme pourcentage, mais un certain nombre d'étudiants — prennent les questions du Moyen-Orient très à cœur, et cela a provoqué des conflits entre les étudiants. Je pense que nous avons dû nous efforcer de gérer plus efficacement ces conflits, si je peux m'exprimer ainsi, et je crois que nous avons pris des mesures pour y arriver.

De plus, je pense que certains des incidents qui se sont déroulés ici ont retenu énormément l'attention des médias, et pourtant, j'ai entendu parler d'autres incidents semblables qui se sont produits dans d'autres universités et qui n'ont pas semblé attirer la même attention. Je pense que c'est dû en partie à l'image, dont j'ai parlé précédemment, qui finit par imprégner la façon dont les médias décrivent un certain campus. N'importe quel événement qui cadre avec cette image est souligné, tout ce qui n'y correspond pas est ignoré.

Je sais qu'en tant que députés et politiciens, vous avez une connaissance intime du phénomène dont je parle, non pas dans le contexte du Moyen-Orient, mais en ce qui a trait à la façon dont les médias présentent certaines situations. Je pense que cette image joue un peu un rôle, mais je crois que nous nous sommes efforcés d'examiner rigoureusement nos politiques et nos procédures et, comme je l'ai dit, nous avons mis en place quelques mécanismes d'exécution qui, à mon avis, sont plus efficaces. Grâce à ces mécanismes, nous espérons observer une réduction des conflits directs qui opposent nos étudiants.

Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus de débat ou que les étudiants cesseront de soulever le pour et le contre des questions. Les gens continueront d'être préoccupés par ces questions, mais nous essayons de gérer ces situations, ces conflits qui opposent différents groupes d'étudiants et qui, à mon sens, sont stériles.

**Le président:** Merci.

Monsieur Scott Reid.

• (1035)

**M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC):** Merci.

Les membres du groupe d'enquête ont indiqué aujourd'hui qu'ils ne croyaient pas que l'antisémitisme était répandu au sein de la population étudiante du Canada. Mon expérience en tant que député m'a assurément démontré qu'en général, il y avait peu d'antisémites dans la société canadienne. Cette hostilité n'est partagée que par une minorité, et elle est très petite.

Cela étant dit, votre exposé, docteur Lowy, et d'autres exposés que nous avons entendus m'ont donné l'impression que les gens qui cherchent agressivement à nuire à Israël s'efforcent de tirer parti de ce qu'ils font en s'introduisant dans des institutions qui possèdent un vaste mandat d'un point de vue démocratique, mais dont les membres participent peu, telles que des associations d'étudiants, des groupes comme Mountain Equipment Co-op, certains syndicats, etc. Le degré de participation lors de l'adoption de résolutions est souvent peu élevé, et ces gens en profitent pour prendre le contrôle de l'institution lorsqu'il s'agit de voter et donnent ainsi l'impression qu'ils représentent un nombre beaucoup plus important de gens qu'ils ne le font en réalité.

Est-ce que je résume correctement le phénomène?

**M. Fred Lowy:** Monsieur Reid, je crois que vous avez très bien résumé ce qui ce passe.

**M. Scott Reid:** Je présume que la question évidente qui se pose maintenant, c'est quel genre de mesures pouvons-nous prendre à cet effet? Peut-être n'y en a-t-il pas et peut-être est-ce la conséquence des vastes mandats sur le plan démocratique. Peut-être est-ce le genre de manigances qu'il faut endurer quel que soit le problème du jour. Je l'ignore.

**M. Fred Lowy:** Monsieur, en ce qui concerne la forme d'antisémitisme que vous avez décrite, je ne suis pas certain qu'on puisse faire quoi que ce soit pour modifier l'opinion des gens, mais on peut, bien entendu, prendre des mesures pour combattre les paroles qu'ils prononcent et les gestes qu'ils posent. Tant les codes de l'université que la loi elle-même nous permettent de déterminer ce qui est acceptable ou non. Ensuite, je pense qu'il est important de prendre des mesures.

**M. Patrick Monahan:** Pourrais-je réagir à cette observation?

D'abord, je suis tout à fait d'accord avec ce que le Dr Lowy a dit. Nous sommes ici pour régler la conduite et le comportement des gens, et non pour leur dicter ce qu'ils devraient penser afin d'avoir une conception soi-disant « appropriée » du monde. Donc, nous devons vraiment nous concentrer sur le comportement.

Nous nous sommes consciemment efforcés de nous porter à la rencontre de ce que j'appellerai « l'étudiant ordinaire » et d'accéder à l'état d'esprit de ce que je crois être la majorité des gens sur le campus, et nous avons réussi dans une certaine mesure. Par exemple, pour le groupe de travail que le président a mis sur pied, nous avons demandé aux étudiants de poser leur candidature. Tous les étudiants avaient le droit de postuler. Ils pouvaient expliquer pourquoi ils souhaitaient faire partie du groupe de travail, décrire leurs compétences, exposer leur participation antérieure à des activités étudiantes, etc. Nous avons reçu des centaines de candidatures.

Certaines associations étudiantes nous ont critiqués en disant que nous devrions leur confier la sélection des étudiants. Nous avons refusé en leur disant que nous voulions donner l'occasion aux étudiants ordinaires de se présenter. Nous avons insisté là-dessus et nous avons sélectionné quelques étudiants. Nous avions le sentiment que ces étudiants donnaient à ce que j'appellerai l'étudiant « moyen » la chance de s'exprimer. Nous en avons choisi sept et ils représentaient tout un éventail d'étudiants, mais je pense qu'ils se considéraient également comme des représentants de l'intérêt général étudiantin.

Cela nous a permis d'avoir quelques discussions constructives concernant les besoins réels des étudiants. Selon nous, ce processus a été très efficace. Nous avons donc adopté maintenant le même modèle. Nous avons créé un comité de dialogue sur campus qui encourage l'art oratoire. Encore une fois, nous ne demandons pas aux représentants des organisations étudiantes de nommer des gens; nous invitons les étudiants ordinaires à poser leur candidature. Nous sélectionnons les étudiants en fonction de leur degré d'engagement, de leur sollicitude et de l'expérience qu'ils possèdent en matière d'interaction avec les autres étudiants.

Nous nous sommes efforcés de prendre des mesures de ce genre afin d'aller au-devant, si vous voulez, des étudiants moyens, parce qu'il est parfois difficile d'y arriver autrement.

• (1040)

**M. Robert Steiner:** La question est excellente et très perspicace, mais j'aimerais essayer de souligner également un aspect positif, à savoir que ces tentatives provoquent souvent des réactions et sont souvent interrompues. Comme l'a mentionné le Dr Lowy, nous en avons eu un exemple récent lorsque la réélection du groupe en question a été stoppée, et cela a entraîné une autre année pénible mais, ensuite, cette situation ne s'est pas reproduite à son université.

Le SCFP de l'Ontario a tenté de déclencher un boycottage universitaire d'Israël. Le SCFP avait l'impression que c'était sa responsabilité ou qu'il devait y prendre part parce qu'il représentait, entre autres, les assistants à l'enseignement et les chargés de cours à temps partiel d'un certain nombre de campus. Cette tentative a

échoué en général, et elle a échoué en particulier sur notre campus, car les membres — les assistants à l'enseignement et les chargés de cours à temps partiel — y ont mis un terme.

Il ne faut pas perdre cela de vue, même si cela n'a rien à voir avec ce qui se passe dans les universités. Les tentatives de prise de contrôle de la coopérative Mountain Equipment Co-op ont également échoué. Je suis membre de la MEC et, en fait, j'ai reçu pendant la semaine de relâche deux courriels à propos d'une campagne de boycottage qui avait lieu ce week-end dans le magasin MEC de Toronto.

La même liberté d'expression qui permet aux gens d'exposer respectueusement leurs divergences d'opinions fonctionne très bien, et je dirais même parfois encore mieux, dans l'autre sens. Elle permet aux gens d'en rallier d'autres à leur cause. J'ai découvert, du moins à notre université, que la tolérance et la raison finissent habituellement par l'emporter, malgré les tentatives d'infiltration de ces organisations.

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Judy Wasylcyia-Leis.

**Mme Judy Wasylcyia-Leis:** Permettez-moi de poursuivre toute la discussion entourant l'existence répandue sur les campus d'une semaine de manifestation contre l'apartheid israélien, ou peu importe comment vous voulez l'appeler. On peut être en désaccord avec la notion d'un point de vue intellectuel, on peut conclure qu'elle n'est pas fondée sur des faits et on peut ne pas l'apprécier en tant que politique publique, mais je suppose que la question que nous devons tous nous poser est la suivante: est-elle antisémite et quelle importance toutes ces questions ont-elles pour notre commission qui se penche sur l'antisémitisme?

Cette question s'adresse à vous tous.

**Mme Francine Page:** Je sais que l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa ont vécu beaucoup de controverses. L'année dernière, en février, aux alentours de la semaine contre l'apartheid israélien, une série de conférences et d'événements ont eu lieu sur les campus et des affiches avaient été créées pour l'occasion. L'affiche avait été conçue par un caricaturiste et illustrait la mort d'un enfant tué par un bombardement aérien manifestement mené par Israël. Donc, le 9 février, les affiches ont été interdites par ordre des services d'équité de l'Université Carleton parce qu'elles, et je cite: [*Traduction*] « ... pouvaient être perçues comme une incitation à transgresser des droits protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario » et parce qu'elles [*Traduction*] « ne tiennent pas compte des normes et du principe du discours civilisé qui existent dans une société libre et démocratique. »

Les conférences et les événements publics ont eu lieu. Encore une fois, tout cela tient à ce qu'on doit être en mesure de discuter de questions controversées. Cependant, la question centrale est toujours la même: dans un milieu universitaire, il est important de pouvoir discuter de tels sujets, mais les discussions et le matériel de promotion engendrent-ils un milieu hostile pour un membre quelconque du campus?

Donc, si des membres de la communauté étudiante viennent nous dire qu'ils ne se sentent pas en sécurité et qu'ils font l'objet d'intimidation, de discrimination ou de harcèlement, nous avons un problème. La question est de savoir, en gros, si nous diffusons des messages de haine; si c'est le cas, cela constitue une violation de la garantie de liberté d'expression. Cependant, les milieux universitaires sont des endroits où l'on doit pouvoir discuter de questions controversées.

**M. Fred Lowy:** Eh bien, essentiellement, je suis d'accord avec ce que Mme Page vient de déclarer. C'est une question difficile à trancher. Il ne fait aucun doute que bon nombre de gens, moi y compris, trouvent la semaine contre l'apartheid israélien répréhensible. Elle est répréhensible pour diverses raisons mais, en tant qu'universitaire, je trouve certainement que son manque d'objectivité est condamnable.

La semaine vise manifestement à diaboliser Israël dans la mesure où les gens acceptent les faits présentés comme étant la seule vérité; dans ce cas-là, elle réussit à diaboliser Israël.

Toutefois, je reprends encore une fois ce que quelqu'un d'autre a dit ce matin: en dépit de ses diverses lacunes, interdire sa tenue sur le campus va, selon moi, à l'encontre de l'esprit universitaire. Nous devrions être en mesure de tolérer des déclarations répréhensibles ou même incorrectes, tant et aussi longtemps que nous avons l'occasion de les réfuter ou de les mettre en perspective. Mais je pense qu'interdire carrément la semaine fait plus de tort que de bien.

• (1045)

**M. Robert Steiner:** Vous nous avez demandé, madame Wasylcia-Leis, de revenir aux questions qui occupent le comité. Je le ferais donc de trois façons. L'une d'elles consiste à reprendre littéralement les questions que vous nous avez posées et, en fait, je vais revenir au début de ma déclaration.

Un sentiment généralisé d'antisémitisme règne-t-il sur votre campus? Rien ne l'indique. Est-il dangereux pour un étudiant, un professeur ou membre du personnel de se prononcer en faveur d'Israël sur votre campus? Rien ne l'indique. Ce serait plutôt le contraire. Donc, la prochaine question est la suivante: que faisons-nous sur nos campus pour lutter contre l'antisémitisme qui se manifeste, de temps en temps, de manière plus personnelle et, plus précisément, que faisons-nous pour apaiser les tensions qui existent?

Que faisons-nous? Nous commençons par parler aux groupes vulnérables, de la même façon que nous procéderions avec n'importe quel groupe vulnérable: nous demeurons en communication avec eux, nous nous familiarisons avec les situations qu'ils vivent, et nous leur permettons de nous indiquer les questions et les événements qui doivent être réglés. Ensuite, nous éduquons les gens d'une manière que j'appellerais rigoureuse. Nous ne nous portons pas seulement à la rencontre du groupe vulnérable, mais également à celle du groupe qui s'apprête peut-être à aller trop loin, et nous leur enseignons exactement les responsabilités qui sont les leurs lorsqu'ils se prévalent de la liberté d'expression et nous leur expliquons en quoi consistent nos politiques. La troisième étape consiste à surveiller et la quatrième, à assurer un suivi. Ce suivi peut prendre diverses formes allant de l'enseignement, à l'acheminement exceptionnel de preuves au service des crimes haineux de la police de Toronto, en passant par l'application des politiques lorsqu'elles ont été enfreintes. Et finalement, je devrais dire que nous faisons tout cela dans le but de créer un milieu où il est possible d'aborder, en toute sécurité, même les sujets les plus brûlants et les plus difficiles. Nous fondons tous nos actes sur les faits et les preuves, et non sur la peur et l'exagération.

Dans la dernière question, on nous demande ce que nous pouvons faire de plus. Et la réponse est encore d'instruire davantage les étudiants et d'entendre l'influence de notre personnel. Comme toute fonction universitaire, il y a toujours trop peu de gens sur le terrain. C'est inhérent à la nature même d'une université. Donc, la réponse est d'éduquer davantage les gens et de prendre plus souvent l'initiative d'être à l'écoute des deux côtés de n'importe laquelle de ces questions.

Je vais conclure la réponse à cette question en vous faisant une suggestion. Ce n'est pas tant un énoncé de politique qu'une suggestion de mon cru. Je reçois beaucoup d'appels de la part de membres de la communauté étudiante qui sont inquiets et nerveux, en particulier pendant la période où se déroule la semaine contre l'apartheid israélien, ce qui est tout à fait normal et compréhensible. Je leur explique que la semaine contre l'apartheid israélien n'occupe qu'une des 52 semaines de l'année. En fait, notre partie de l'événement occupe seulement deux des jours de la semaine en question, alors que l'université est ouverte 52 semaines par année. Pendant ces 52 semaines, les personnes qui aiment et appuient Israël peuvent, si elles le désirent, se servir du même endroit, des mêmes installations et des mêmes ressources intellectuelles que nous offrons à tout groupe pour présenter Israël sous son meilleur jour. Ainsi, nous pouvons modifier le ton de cette conversation, si elles en ressentent le besoin.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Merci.

Q'en pense M. Monahan?

**Le président:** Monsieur Monahan.

**M. Patrick Monahan:** J'appuie la plupart des choses qui ont été dites.

Permettez-moi d'abord de mentionner que la semaine contre l'apartheid israélien présente de nombreux défis. Je comprends et je reconnais que, pour les étudiants juifs de notre campus qui appuient l'État d'Israël et défendent sa cause, le fait même que la semaine existe est assurément une source d'angoisse et de grande inquiétude. Cela leur donne peut-être l'impression qu'ils ne sont pas les bienvenus. Les répercussions de la semaine sur l'ambiance du campus me préoccupent beaucoup.

Cela étant dit, je dois appuyer les remarques de M. Lowy, à savoir que tant que les gens observent les lois du pays et ne forcent personne à participer à ces activités, nous allons les autoriser à continuer parce que l'université doit accorder aux membres du campus le droit d'exprimer leurs opinions, même si cela met d'autres personnes mal à l'aise. Nous devons veiller à ce que les gens qui ont une opinion différente puissent l'exprimer sans qu'on les intimide, les harcèle, les interrompe ou les réduise au silence, et nous allons nous en assurer. Nous défendrons les droits de ceux qui désirent dire l'inverse. Je ne crois pas que l'université peut ou devrait tenter, d'une manière ou d'une autre, d'interrompre la semaine, d'empêcher sa tenue ou de lui faire obstacle indirectement.

• (1050)

**Le président:** Merci beaucoup.

Dave Van Kesteren.

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC):** Merci, monsieur le président, et merci à vous tous.

Je suis nouveau au sein du comité. On m'a demandé de prendre la place de quelqu'un d'autre, alors bon nombre des choses qui ont été dites me rafraîchissent la mémoire et me rappellent ce que j'ai lu dans les journaux et certains des incidents qui ont eu lieu.

Je veux adresser ma question à M. Monahan. Je suis un peu perplexe lorsque j'entends certaines des réactions qu'ont engendrées les mesures prises. Quand je songe à la violence prête à éclater dont nous avons tous été témoins et à l'émotion que nous avons tous ressentie l'année dernière lorsque nous avons vu les étudiants barricadés dans leur propre résidence Hillel à l'Université York, je suis étonné que la police ait évacué les étudiants juifs plutôt que de disperser la foule. Pouvez-vous expliquer pourquoi cette mesure a été prise? Il me semble que, lorsque des personnes sont menacées, la police devrait s'attaquer à ceux qui font peser la menace.

**M. Patrick Monahan:** D'abord, cette question regarde la police. Soyons très clair, c'est la police, et non l'université, qui a jugé que cette mesure était nécessaire. Lorsque la police arrive sur le campus, elle ne suit pas les directives de l'université. Ses membres sont là pour faire respecter la loi. Quant à la raison pour laquelle ils ont agi ainsi, je ne la leur ai pas demandée, mais je sais comment la police fonctionne habituellement. Je présume qu'ils étaient d'avis que les gens qui se tenaient autour et scandaient des slogans n'enfreignaient pas la loi. Aucune accusation n'a été portée. Quand une loi est enfreinte, la police porte des accusations. J'imagine qu'elle l'aurait fait.

**M. Dave Van Kesteren:** Vous dites que la loi n'avait pas été enfreinte. Quels étaient les slogans scandés? Pourriez-vous me donner des exemples de certains d'entre eux?

**M. Patrick Monahan:** Je ne m'en souviens pas, mais il s'agissait de slogans d'une sorte ou d'une autre liés au Moyen-Orient, ou peut-être qu'ils faisaient allusion à des étudiants hors campus, ou quelque chose de ce genre. Mais je ne sais pas exactement en quoi ils consistaient.

En outre, la situation était explosive, car un conflit régnait quant à la nécessité de destituer l'association étudiante en place à ce moment-là.

**M. Dave Van Kesteren:** Un membre du personnel universitaire ou de l'organisation surveillait-il ce qui se passait et consignait-il les slogans scandés?

**M. Patrick Monahan:** Oui, oui...

**M. Dave Van Kesteren:** Vous devez connaître certains des slogans qui étaient...

**M. Patrick Monahan:** Oui. Je n'ai aucune objection à ce qu'on me contre-interroge. Je répondrai à vos questions et j'y consacrerai tout le temps nécessaire, mais permettez-moi d'être clair: c'est la police qui juge de la situation, et c'est elle qui décide de porter ou non des accusations. La police a examiné l'incident et a décidé de ne pas en porter. Quelqu'un s'est plaint d'infractions au code de conduite des étudiants. Nous avons jugé que les slogans qui, je crois, concernaient le désir de voir certains étudiants quitter notre campus, etc., enfreignaient le code de conduite des étudiants, et nous sommes arrivés à la conclusion...

• (1055)

**M. Dave Van Kesteren:** L'université doit avoir un code de conduite qui indique que ceci est toléré alors que cela ne l'est pas. Ai-je raison de le supposer?

**M. Patrick Monahan:** Oui, il y a un code de conduite des étudiants. Quelqu'un l'a repéré et a déposé une plainte, puis nous avons nommé un arbitre. Elle a mené une enquête sur le dossier et est parvenue à la conclusion que les gestes posés allaient à l'encontre du code de conduite des étudiants et a imposé des sanctions aux contrevenants.

**M. Dave Van Kesteren:** Pouvez-vous nous en parler? Quelles mesures disciplinaires l'Université York a-t-elle prises à l'encontre des étudiants?

**M. Patrick Monahan:** Ils ont été réprimandés et ont reçu une amende. Il leur a également fallu présenter des excuses aux étudiants concernés. La nature des sanctions est telle qu'elles sont relativement limitées. Elles peuvent sembler ainsi à quelqu'un de l'extérieur, mais c'est le genre de sanctions qu'ont subies les contrevenants. Cependant, ce qui est le plus important, c'est que nous avons fait une déclaration indiquant que ce genre de comportement était inacceptable et inapproprié, et qu'il ne serait pas toléré. Nous avons souligné que nous ne pouvions pas permettre aux étudiants d'agir ainsi et que nous n'allions pas le faire.

À l'avenir, nous devons intervenir plus efficacement. Je pense que nous avons probablement mis trop de temps à régler la question, mais nous l'avons fait en imposant des mesures disciplinaires en vertu du code de conduite des étudiants.

**M. Dave Van Kesteren:** Ont-elles fait l'objet d'un suivi? L'université en a-t-elle assuré le suivi? Et vous êtes-vous assuré de donner suite à ces réprimandes — ou quelles que soient les mesures que vous avez jugées appropriées?

Permettez-moi de vous poser cette question. Avez-vous rencontré les étudiants qui ont été menacés, et leur avez-vous demandé si les mesures étaient appropriées et si, à ce stade, ils se sentaient beaucoup plus en sécurité sur le campus?

**M. Patrick Monahan:** Les étudiants qui avaient déposé la plainte participaient au processus, et un verdict a été rendu. Quant à savoir si la conclusion les a satisfaits, je l'ignore. Ils l'ont peut-être été; peut-être pas. Certes, après cet épisode, nous avons créé le groupe de travail, que j'ai présidé, et nous avons entendu parler des mêmes étudiants. Ils sont venus nous rencontrer et nous exposer leurs préoccupations. Nous nous sommes donc efforcés de gérer cette question de manière plus générale et systématique tout en respectant la nature du code de conduite des étudiants.

Étant donné que, jusqu'au dernier incident, le processus était principalement fondé sur les plaintes, nous l'avons modifié. Nous avons changé la façon dont nous administrons et appliquons les politiques en matière d'utilisation de l'espace. Nous ne nous sommes pas contentés de réprimander les gens comme s'il s'agissait d'un incident unique; nous avons géré l'affaire dans son contexte général.

Je peux vous affirmer que même les groupes qui avaient déposé la plainte ont accueilli avec satisfaction le rapport du groupe de travail et y ont réagi favorablement. Donc, pour répondre à votre question, je pense que ces étudiants ont observé des changements positifs et appuient les efforts que l'administration a déployés pour régler ces questions.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Cotler.

**L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Je vous présente mes excuses pour mon arrivée tardive. J'arrive de votre bonne ville de Toronto.

Permettez-moi de revenir simplement sur les points que j'ai entendus et de les saisir peut-être.

D'après ce que j'ai pu entendre, je soupçonne qu'en règle générale, les gens sont d'accord avec les opinions que vous avez exprimées, monsieur Steiner.

Premièrement, les faits indiquent-ils que l'antisémitisme est répandu sur les campus? La réponse était non.

Les faits indiquent-ils qu'il est dangereux pour les étudiants juifs de se prononcer en faveur d'Israël? La réponse était non.

Le campus doit-il permettre aux étudiants de s'exprimer librement et de débattre rigoureusement les questions? La réponse serait oui.

Permettez-moi maintenant de vous poser d'autres questions pour mettre en perspective celles que vous avez posées et celles auxquelles vous avez répondu:

(1) Les faits indiquent-ils que la semaine contre l'apartheid israélien est une manifestation répandue, même si elle n'occupe qu'une semaine par année? La réponse est oui.

(2) Le droit international considère-t-il l'apartheid comme un crime contre l'humanité? La réponse est oui.

(3) Le démantèlement d'Israël que préconisent les semaines contre l'apartheid israélien est-il en fait un crime contre l'humanité? La réponse est oui.

(4) Ces semaines ont-elles pour effet de promouvoir la haine et le mépris d'Israël en tant que crime contre l'humanité? La réponse est oui.

(5) Ces semaines ont-elles pour effet d'intimider les étudiants et de les empêcher d'appuyer Israël? Selon mon expérience sur les campus, les témoignages présentés devant le comité et d'autres preuves semblables, je crois que c'est le cas.

(6) La semaine contre l'apartheid israélien a-t-elle pour effet de réduire au silence les étudiants qui appuient Israël? Je pense que c'est le cas et que, comme M. Shapiro l'a mentionné dans sa déclaration, je crois — je ne veux pas parler à sa place —, que cela brime la liberté d'expression dans la mesure où les étudiants ont l'impression d'évoluer dans un milieu hostile et d'être réduits au silence ou intimidés.

(7) La semaine crée-t-elle des stéréotypes et accuse-t-elle les étudiants juifs d'Israël d'être partisans d'un régime d'apartheid? La réponse est oui.

Je dirais donc que la semaine contre l'apartheid israélien a des effets vils et préjudiciables qui entravent et limitent la capacité d'une université de promouvoir la liberté d'expression et le discours civilisé, de veiller à ce que les étudiants y soient libres de s'exprimer en toute sécurité, et qu'au bout du compte, la semaine compromet l'engagement de l'université à l'égard de la liberté d'expression.

Je voudrais savoir si, en tant qu'administrateurs d'une université, vous autoriseriez la tenue sur le campus d'une semaine contre les homosexuels, ne serait-ce qu'à raison d'une semaine par année. Autoriseriez-vous la tenue sur le campus d'une semaine anti-Noirs, à raison d'une semaine seulement par année? Autoriseriez-vous la tenue sur le campus d'une semaine anti-musulmans? Je suppose que la réponse à ces questions serait non, et elle serait appropriée. Alors, je me demande pourquoi vous autoriseriez une semaine contre l'apartheid israélien qui, comme je l'ai dit, a pour effet de réduire les étudiants juifs au silence, à moins de les intimider, et de qualifier Israël de régime de l'apartheid, ce qui représente un crime contre l'humanité.

Permettez-moi d'être clair: on peut autoriser ou encourager toute forme de critique rigoureuse des politiques d'Israël. Cela ne me pose pas de problème. Mais il s'agit ici d'une mise en accusation collective de l'État juif et de la demande de son démantèlement. N'est-ce pas, en un sens, une application inégale des propres normes de l'université. Pour les mêmes raisons que vous n'autoriseriez pas la tenue des autres semaines que j'ai mentionnées, je suggère que vous réexaminiez toute la question de la tenue de la semaine contre l'apartheid israélien. Je ne vous demande pas de l'interdire; je vous

dis que vous devriez réexaminer toute la question à la lumière de certains des arguments que je vous ai présentés ce matin.

• (1100)

**Le président:** Quelqu'un aimerait-il formuler des observations à ce sujet?

Robert Steiner.

**M. Robert Steiner:** Je peux commencer à répondre à M. Cotler.

D'abord, je veux vous remercier de nous avoir invités. Je n'ai pas eu l'occasion, au début, de vous remercier personnellement d'avoir convoqué le groupe. Je suis au courant du rôle que vous avez joué à cet égard, et je vous en remercie au nom de l'université. Je suis désolé que vous ayez manqué ma déclaration liminaire, et je regrette de n'avoir pu la présenter par écrit auparavant, mais je présume qu'elle figurera dans la transcription où vous pourrez la lire et vous faire une idée de l'approche que nous adoptons à l'Université de Toronto.

Je ne peux pas entreprendre une discussion ou entamer un débat sur les mérites des arguments relatifs à Israël et à l'apartheid, du moins pas sur cette tribune, mais je n'aurais aucune objection à en discuter en prenant un verre de vin ou de bière ou pendant un souper du sabbat. Cependant, je peux répondre à vos questions de trois manières.

Vous avez demandé si les faits indiquaient que la participation à la semaine contre l'apartheid israélien était répandue. Il faudrait d'abord définir ce qu'on entend par répandue. Aux fins de ma réponse, je vais considérer que vous voulez dire répandue à l'Université de Toronto et, alors, la réponse est non. Rien n'indique qu'il y a plus qu'un très petit nombre de participants. En fait, à moins de visiter l'une des tables ou d'assister à l'un des événements, on ne la remarque même pas.

Je l'ai décrite avant votre arrivée, monsieur Cotler. À l'Université de Toronto, la participation à la semaine contre l'apartheid israélien n'est pas du tout répandue, pour reprendre vos mots. Elle existe, mais peu de gens y participent. Elle cause de l'anxiété, ce qui est compréhensible, mais elle n'attire pas les foules.

A-t-elle pour effet de faire taire l'appui à l'égard d'Israël sur le campus? Rien n'indique que c'est le cas à l'Université de Toronto. Il n'existe aucune preuve nous permettant de le croire. Personne ne m'en a présentées. En fait, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, c'est plutôt l'inverse. À l'Université de Toronto, il y en a plusieurs exemples. Je les ai cités précédemment, donc ils figureront dans la transcription.

En dernier lieu, vous nous avez demandé si nous autoriserions la tenue sur le campus d'une semaine anti-musulmans. Non, nous ne le ferions pas, mais nous avons permis au Betar-Tagar d'organiser un événement intitulé [*Traduction*] « Reconnaître le radicalisme islamique », un nom très provocateur. Nous l'avons autorisé, et cela a blessé beaucoup de gens. Il nous a fallu entamer auprès de l'Association des étudiants musulmans le même genre de démarches que nous avons entreprises auprès du groupe Hillel.

Ces questions sont difficiles à trancher peu importe le parti qu'on adopte.

• (1105)

**Le président:** Merci.

Nous allons devoir demander à tout le monde d'être très bref, parce que nous sommes en train de dépasser le temps qui nous est imparti et que je dois également assister à la séance d'un autre comité.

Docteur Lowy.

**M. Fred Lowy:** Je comprends la nécessité d'être bref. Malheureusement, la question que M. Colter a soulevée est extrêmement complexe, et il est impossible d'y répondre brièvement. Mais, en un mot, si on me demandait s'il est acceptable d'organiser une semaine anti-juifs, je dirais qu'à mon avis, c'est inacceptable. Une semaine anti-musulmans est-elle acceptable? Non, je ne le crois pas. Une semaine anti-homosexuels est-elle acceptable? Je crois également que c'est inacceptable.

Pourquoi la semaine contre l'apartheid israélien ne serait-elle pas rangée dans la même catégorie? Je ne conteste nullement que les motifs des gens qui font la promotion de la semaine contre l'apartheid israélien sont divers et que certains de ces motifs sont complètement inacceptables. Mais la raison pour laquelle, à mon avis, la semaine, aussi odieuse soit-elle, est acceptable, c'est qu'on peut avancer des arguments politiques — que, personnellement, je rejette — pour soutenir que les actions d'Israël constituent effectivement un apartheid pour certaines personnes. Par conséquent, le sujet est discutabile, même si la façon dont il est présenté ou caractérisé est trompeuse, manque d'objectivité et cherche à faire réagir les gens. Ce sont ces réactions ou la possibilité de ces réactions qui nous permettent d'espérer que la semaine contre l'apartheid israélien finira par être plus équilibrée, ou du moins neutralisée. Et comme Rob Steiner l'a mentionné, je ne pense pas que la semaine joue un rôle important, bien qu'en fait, elle soit très répréhensible et blessante pour de nombreux juifs.

**Le président:** Merci.

Personne d'autre ne désire formuler des observations?

Monsieur Monahan.

**M. Patrick Monahan:** En toute honnêteté, j'approuve les observations du Dr Lowy. Je ne pense pas qu'on puisse établir un parallèle entre la semaine contre l'apartheid israélien et une semaine anti-homosexuels ou anti-musulmans. Sur notre campus, ainsi que sur d'autres campus, il est permis de critiquer l'État d'Israël et ses politiques et même d'aller plus loin. La situation n'est peut-être pas idéale et, tout bien pesé, nous préférierions ne pas avoir à la gérer, mais c'est la nature des dialogues qui sont noués sur le campus et je pense que toute tentative de les empêcher serait en soi une violation

de la loi. Nous n'avons pas le pouvoir d'empêcher les gens de critiquer l'État d'Israël. Je ne sais pas quel pouvoir il nous faudrait invoquer pour le faire. Je ne pense pas qu'on puisse empêcher quelqu'un d'exprimer un point de vue sous prétexte que quelqu'un d'autre le conteste. Je pense que c'est une situation très difficile, mais que nous devons la gérer.

•(1110)

**Le président:** Merci beaucoup.

**L'hon. Irwin Cotler:** Afin de m'assurer que mes observations ne seront pas interprétées incorrectement, je tiens à établir clairement que je n'ai pas émis d'objection à ce qu'on critique Israël. Je ne me suis pas opposé à ce qu'on critique rigoureusement ses politiques et ses pratiques. Je me suis seulement élevé contre le fait qu'on pointe du doigt un État membre de la communauté internationale afin de le traiter de manière différente et discriminatoire et que, sous le couvert d'une lutte contre le racisme, on demande son démantèlement en le qualifiant de régime d'apartheid. Je dis qu'à mon avis, cela va à l'encontre même du principe du discours civilisé qui doit être respecté dans une université et que cela a pour effet, sinon pour but, de faire taire les partisans de l'État d'Israël.

**Le président:** Merci, monsieur Cotler, mais nous devons malheureusement partir.

J'aimerais remercier tout le monde d'être venu. Je vous remercie beaucoup, Patrick Monahan, de votre participation.

Si les membres sont d'accord, j'ai une petite note d'ordre administratif à leur exposer. La semaine prochaine, le révérend El Shafie donne un exposé. Il aimerait enregistrer la partie où il parle — lui ou un membre de son groupe l'enregistrerait. Il s'agit de l'organisation One Free World International. S'il est en mesure de le faire, est-ce permis? Les membres consentiraient-ils à ce qu'il le fasse?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** C'est d'accord, alors. Merci beaucoup.

Je vous remercie tous d'avoir été présents.

La séance est levée.





**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>